

Bilan économique 2020

L'économie francilienne davantage pénalisée par la crise sanitaire qu'au niveau national

Insee Conjoncture Île-de-France
n° 34

Juillet 2021



Coordination

Direction régionale de l'Insee Île-de-France

Directrice de la publication

Marie-Christine Parent

Rédactrices en chef

Marie-Odile Liagre, Brigitte Rigot

Pilotage

Marie-Christine Abboudi

Contributeurs

Marie-Christine Abboudi (Insee)

Nicolas Caderon (Insee)

Aliette Cheptitski (Insee)

Joseph Chevrot (Insee)

Samuel Deheeger (Insee)

Mathieu Belliard (CRT Paris Île-de-France)

Hassane Boulebnane (Driaaf)

Annie Kirthichandra (Driaaf)

Noémie Oswald (Drieat)

Benoît Trinquier (Drieets)

Mise en page

Frédéric Luczak, Nicolas Renaud

Bureau de presse

01 30 96 90 51

Éditeur

Insee national de la statistique et des études économiques

www.insee.fr

Avertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de janvier à juin 2021. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Dans le cadrage national, les évolutions sont en moyenne annuelle ; elles sont principalement en glissement annuel pour les autres évolutions du bilan, ce qui peut expliquer certains écarts entre les chiffres du cadrage national et le reste du bilan économique régional.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Le champ d'étude par défaut est la France entière, sauf indication contraire.

Avant-propos

Chaque année, la direction régionale de l'Insee Île-de-France publie le bilan économique régional de l'année écoulée. Le bilan économique 2020 dépeint un contexte économique très particulier du fait de la crise sanitaire. L'année 2020 marque le point de départ d'une crise inédite dont on ne mesure pas encore complètement les effets. Mais l'on sait déjà que l'économie francilienne est davantage pénalisée que l'ensemble de l'économie française. C'est ce qui est mis en avant dans ce bilan économique, à partir de données qui permettent de retracer les principaux faits et tendances économiques de l'année écoulée. Paraissant simultanément, la note de conjoncture de l'Insee permet de poursuivre l'analyse sur le premier trimestre 2021.

Concernant l'année 2020, la situation économique de l'Île-de-France est décrite à travers sept chapitres thématiques relatifs à l'activité régionale qui sont produits par les experts des différents domaines présentés. Dans la synthèse régionale et la note de cadrage sur la conjoncture nationale, l'analyse met en perspective les différents chapitres avec l'éclairage d'autres sources, dont certaines sont nouvelles, permettant d'appréhender l'activité économique dans son ensemble.

Piloté et coordonné par l'Insee, ce bilan n'aurait pu être réalisé sans le concours des services de l'État et des organisations partenaires de l'Insee qui y ont contribué par leurs statistiques et leurs analyses. Qu'ils en soient ici particulièrement et chaleureusement remerciés.

**La directrice régionale
de l'Insee Île-de-France**

Marie-Christine Parent

Sommaire

Synthèse régionale	6
L'économie francilienne davantage pénalisée par la crise sanitaire qu'au niveau national	
Contexte national	8
En 2020, la crise sanitaire a pesé lourdement sur l'activité économique mondiale	
Emploi	10
En 2020, la baisse de l'emploi salarié en Île-de-France est plus forte qu'au niveau national	
Chômage et politiques de l'emploi	12
Un marché du travail fortement perturbé par la crise sanitaire	
Démographie d'entreprises	14
En 2020, la crise sanitaire stoppe l'élan des créations d'entreprises	
Agriculture	16
En 2020, une récolte francilienne pénalisée par les excès climatiques	
Construction	18
En 2020, le repli de l'activité est plus marqué qu'en France, mais le poids régional reste élevé	
Tourisme	20
2020, une année noire pour la fréquentation touristique francilienne	
Transports	22
Une chute brutale du transport de passagers en 2020	
Définitions	24

L'économie francilienne davantage pénalisée par la crise sanitaire qu'au niveau national

En Île-de-France comme en France, après une année 2019 favorable en matière économique, l'année 2020 est marquée par les conséquences de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. La région Île-de-France est toutefois davantage impactée du fait de sa spécialisation sectorielle et d'une circulation du virus globalement plus active qu'ailleurs.

Comme dans les autres régions, l'économie francilienne a été touchée par les mesures nationales de restriction des déplacements sur le territoire et d'accès aux commerces, services et établissements sportifs et culturels. Par ailleurs, la forte diminution des déplacements internationaux à partir du mois de mars a amplifié les baisses d'activité et a limité la reprise entre les confinements. L'activité francilienne est en effet fortement tertiaisée et la culture et le tourisme sont des secteurs de poids dans la région.

Une activité plus ralentie qu'en France après le premier confinement

À partir du mois de mars, au premier confinement, le gouvernement a mis en place des mesures de soutien pour maintenir l'activité, notamment la prise en charge financière du recours à l'activité partielle. Le nombre de personnes concernées par ce dispositif a alors fortement augmenté jusqu'à atteindre son plus haut point en avril 2020, à plus de 2,1 millions d'actifs franciliens, soit un quart des salariés français pour lesquels une indemnisation a été demandée ► **figure 1**. À l'issue du premier confinement, le recours à ce dispositif est moins fréquent mais reste néanmoins plus important en Île-de-France qu'en France.

Globalement, lors du premier confinement, l'activité chute d'environ 30 % en Île-de-France comme en France. À partir de mai, au premier déconfinement, l'activité repart dans la région mais de façon moins soutenue qu'au niveau national ► **figure 2**. En particulier, le secteur de l'hébergement et restauration francilien, qui s'était trouvé quasiment à l'arrêt en avril 2020, avec un nombre d'heures rémunérées inférieur de près

de 80 % à celui d'avril 2019, a connu une reprise estivale nettement moindre qu'au niveau national. Contrairement aux régions du littoral notamment, l'Île-de-France n'a pas bénéficié de la substitution des touristes étrangers par des touristes résidents. Par ailleurs, le deuxième confinement de fin octobre a porté un nouveau coup d'arrêt à l'activité de la région dans ce secteur.

Après une forte baisse d'activité lors du premier confinement (- 59 %), la construction a retrouvé dès l'été un niveau d'activité presque normal et n'a pas été affectée par le confinement de novembre, grâce notamment aux chantiers liés au Grand Paris Express et à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

L'Île-de-France perd 103 000 emplois salariés, la construction résiste

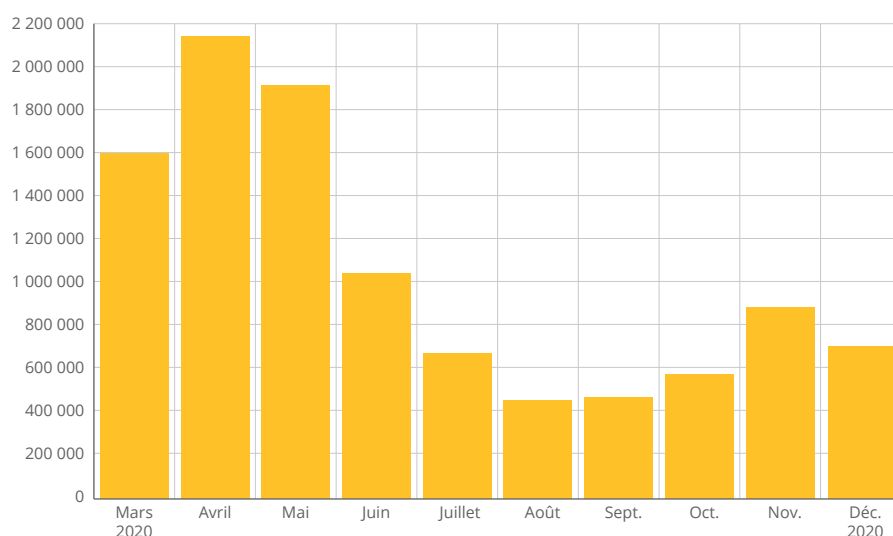
Tous secteurs confondus, dans ce contexte de crise sanitaire et malgré les mesures de soutien, l'emploi salarié baisse fortement. Parmi toutes les régions, l'Île-de-France enregistre en 2020 la plus forte baisse de l'emploi salarié en un an (- 1,7 %, soit

103 000 emplois détruits). Le tertiaire marchand, surreprésenté dans la région, et plus particulièrement les secteurs de l'hébergement et restauration, les services aux entreprises et le commerce, totalisent le plus de pertes. Les secteurs de la construction et du tertiaire non marchand ont, en revanche, continué à créer des emplois en 2020, de manière plus soutenue qu'en France.

En lien avec les pertes d'emploi observées durant l'année, le nombre de demandeurs d'emploi augmente plus fortement en Île-de-France qu'en France, que l'on prenne en compte la seule catégorie A (+ 15,4 % contre + 7,5 %) ou l'ensemble des catégories A, B et C, c'est-à-dire y compris l'activité réduite (+ 8,6 % contre + 4,5 %).

Au quatrième trimestre 2020, le taux de chômage au sens du BIT, moins élevé lors des confinements en raison des difficultés de recherche active d'emploi et de disponibilité liées aux restrictions sanitaires, s'établit à 7,7 % de la population active francilienne. Il progresse de 0,5 point en un an, après avoir subi de fortes fluctuations lors des épisodes de confinement.

► 1. Activité partielle : nombre de salariés concernés par une demande d'indemnisation en Île-de-France



Note : données mensuelles brutes, provisoires pendant un an.
Source : ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART du 19 avril 2021.

Commerce, transport, hébergement et restauration : des emplois salariés détruits, des micro-entreprises créées

Alors qu'en 2019, les créations d'entreprises progressaient de 15,1 % en Île-de-France, seules 252 000 entreprises sont créées en Île-de-France dans le secteur marchand non agricole en 2020, soit 3,1 % de plus qu'en 2019. En 2020, la dynamique entrepreneuriale est moindre qu'en 2019 dans tous les secteurs, sauf dans les activités de « commerce, transport, hébergement et restauration », en particulier sous le statut de micro-entrepreneur.

En 2020, le nombre des défaillances diminue de 35,6 % par rapport à celui de 2019. Cette baisse s'explique notamment par les mesures de soutien aux entreprises que l'État a mises en place. Le secteur de la construction enregistre la plus forte baisse du nombre de défaillances.

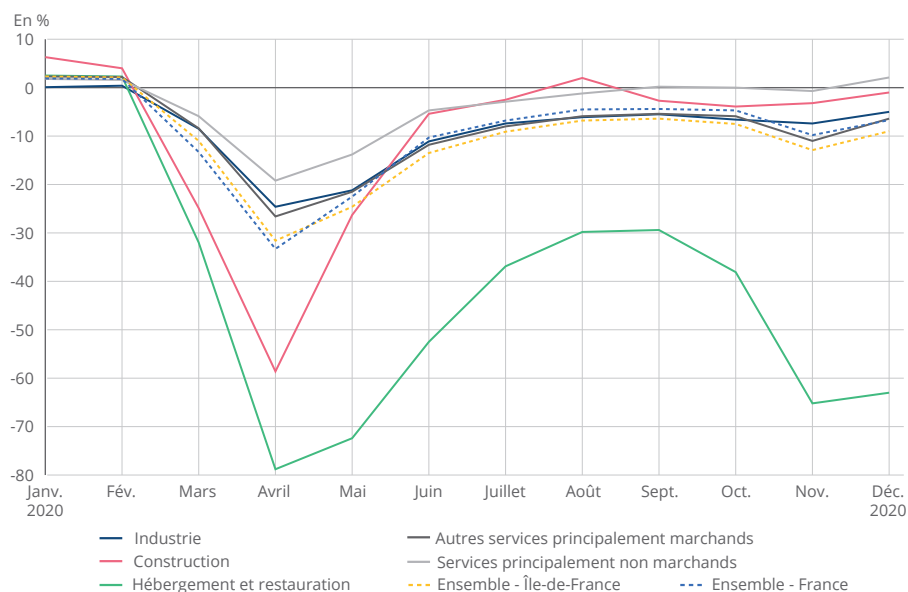
La construction de logements n'atteint plus les objectifs de la loi Grand Paris, mais reste à un niveau élevé

Avec 62 900 logements autorisés en 2020, l'Île-de-France est en deçà de l'objectif fixé par la loi relative au Grand Paris (70 000 logements par an) pour la première fois depuis 2015. La diminution de la construction de logements, amorcée en 2018, a été accentuée par la crise sanitaire et les deux trimestres de confinement en 2020 (- 23 %, contre - 14 % en France). Les surfaces autorisées de locaux d'activité, en particulier les bureaux et entrepôts, diminuent elles aussi fortement dans la région (- 26,1 %) pour atteindre 3,8 millions de m², niveau le plus bas depuis 2014. Les transactions dans l'immobilier neuf marquent également le pas, que ce soit pour les réservations (- 32,5 %) ou les mises en vente (- 39,4 %).

La chute du nombre de touristes en Île-de-France en 2020 a lourdement pesé sur l'hôtellerie et restauration

Les restrictions dues à la crise de la Covid-19 ont eu des conséquences très fortes sur le tourisme francilien, après une année 2019 très favorable. L'absence des clientèles internationale et d'affaires a lourdement pesé sur l'activité hôtelière, qui chute de 67,9 % en 2020 (contre - 51,5 % en France). À partir de mars 2020, les chiffres d'affaires mensuels ont enregistré de très fortes baisses dans l'hôtellerie en Île-de-France, leur niveau restant inférieur d'au moins 65 % à celui enregistré à la même période en 2019. Le secteur de l'hébergement et de la restauration a dû

► 2. Évolution sectorielle mensuelle des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année 2019 - Île-de-France

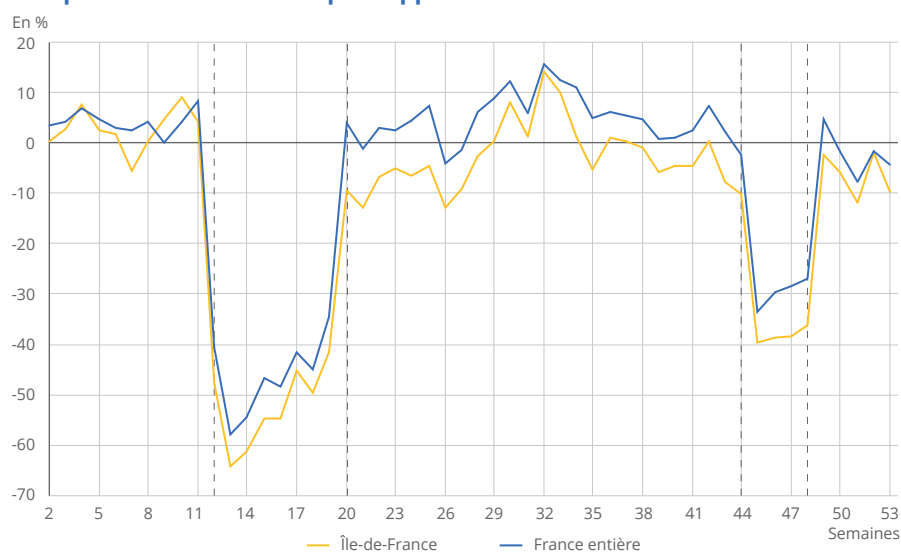


Note : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.

Champ : France hors Mayotte.

Source : DSN - traitement provisoire, Insee.

► 3. Évolution hebdomadaire des montants des transactions 2020 par carte bancaire CB par rapport à la même semaine de 2019



Note : transactions par carte bancaire CB en face-à-face qui n'incluent pas la vente à distance (internet). Les traits verticaux indiquent les dates de fermeture et réouverture des commerces « non essentiels » lors des deux confinements.

Avertissement : Les données utilisées proviennent de Cartes Bancaires CB et couvrent l'essentiel des transactions par carte bancaire, à l'exception des transactions CB en vente à distance (internet). Elles sont issues d'une extraction de transactions anonymisées et agrégées à l'échelle départementale afin de respecter les exigences de confidentialité.

Champ : France.

Sources : Cartes bancaires CB, calculs Insee.

massivement recourir à l'activité partielle, qui est restée à un niveau élevé même entre les deux confinements dans la région, alors que l'activité rebondissait en France.

En Île-de-France, la consommation des ménages en biens et services, approchée via les dépenses par carte bancaire (hors paiements en ligne), a subi une forte chute, plus marquée qu'en France, à partir du premier confinement en mars 2020 (jusqu'à - 64 %) ► **figure 3**. De mars à fin

2020, l'évolution annuelle des transactions bancaires a été à tout moment plus défavorable en Île-de-France qu'en France, en lien avec les spécificités franciliennes : diminution de la population présente à Paris lors du premier confinement, faible présence de touristes résidents entre les deux confinements et activité réduite des centres urbains au deuxième confinement. ●

Marie-Christine Abboudi (Insee)

En 2020, la crise sanitaire a pesé lourdement sur l'activité économique mondiale

L'activité mondiale en 2020 a été avant tout déterminée par l'évolution de la pandémie de Covid-19 et par les mesures d'endiguement adoptées dans les différents pays. La Chine, où le confinement strict et la chute de l'activité ne se sont pas étendus au-delà du premier trimestre, a enregistré un PIB en croissance de 2,3 % en moyenne sur l'année. Les États-Unis – où l'épidémie s'est peu à peu intensifiée, entraînant la mise en place de restrictions locales – et le Japon – bien que relativement épargné – ont en revanche connu une chute du PIB de -3,5 % et -4,7 % respectivement. De même, et de façon plus marquée, le PIB a diminué de 6,7 % en moyenne dans la zone euro, laquelle a connu deux vagues épidémiques, au printemps et à l'automne, et instauré des restrictions nationales strictes. Dans la plupart des pays, la consommation des ménages a souffert des mesures limitant les déplacements et la consommation des ménages ; la production des branches du commerce, des services de transport et de l'hébergement-restauration ont été particulièrement affectées.

En France, l'activité en 2020 a davantage chuté que dans la moyenne de la zone euro

Après une croissance de 1,8 % en 2019, l'activité économique française a chuté fortement à - 8,0 % en 2020¹ ► **figure 4**. L'effet de la crise sanitaire a donc été du même ordre de grandeur qu'en Italie (- 8,9 %), nettement plus prononcé qu'en Allemagne (- 5,1 %) et un peu moins qu'au Royaume-Uni et en Espagne (respectivement - 9,8 % et - 10,8 %).

Tous les principaux postes de la demande (hors stocks) participent à cette chute. La plus forte contribution est celle de la consommation des ménages², de - 3,7 points : les mesures de restriction ont grandement limité les opportunités de consommer des ménages, avec – entre autres – la fermeture pendant plusieurs mois des magasins « non essentiels », des restaurants et cafés ou encore des activités culturelles et sportives. Bien que, de manière inhabituelle, la baisse de l'investissement n'ait guère été amplifiée par rapport à celle de l'activité, ce poste contribue à hauteur de - 2,1 points à la chute du PIB – l'investissement des entreprises contribuant plus que celui des ménages et que celui des administrations publiques. La contribution des échanges extérieurs suit, à - 1,1 point : les exportations ont en effet davantage diminué que les importations, bien que les deux aient pâti de la situation économique dégradée de la France et de ses principaux partenaires (notamment européens).

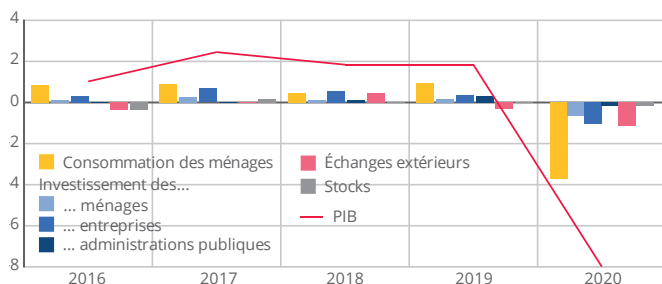
Cette forte baisse du PIB en moyenne sur l'année recouvre cependant de grandes disparités mensuelles, au gré de l'évolution de la pandémie et des mesures de restrictions ► **figure 5**. Le creux d'activité le plus marqué s'est situé au mois d'avril, à environ - 30 % (en écart au niveau d'avant crise, à savoir le quatrième trimestre 2019) : il reflète la sévérité du confinement mis en place entre le 17 mars et le 11 mai au moment de la première vague épidémique (fermeture d'une partie de l'économie et interdiction de sortir du domicile hors motifs autorisés) mais aussi sa soudaineté, obligeant de nombreuses entreprises à réduire ou

cesser leur activité du fait de l'absence de protocoles sanitaires ou de la difficulté à instaurer massivement le télétravail. Le rebond a cependant été particulièrement vif en mai et juin, l'activité se stabilisant entre août et octobre à près de - 3 % par rapport à son niveau d'avant crise. La résurgence de l'épidémie et le confinement instauré en novembre ont ensuite conduit à une nouvelle baisse de l'activité, mais d'ampleur bien moindre, celle-ci se situant ce mois-ci à - 7 % en écart à l'avant crise : les mesures mises en place entre le 30 octobre et le 15 décembre ont en effet été moins strictes, et les ménages et les entreprises se sont davantage adaptées à la situation sanitaire (protocoles sanitaires, télétravail).

L'impact de la pandémie a été contrasté suivant les différentes branches d'activité

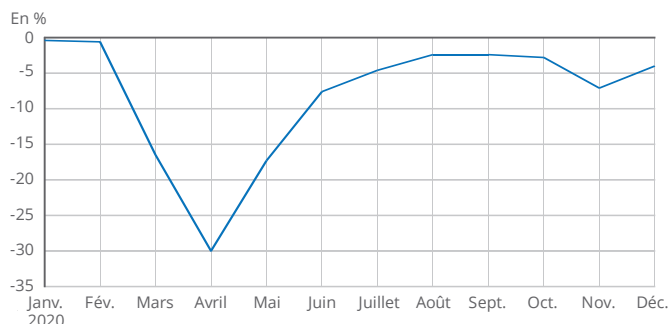
En 2020, la valeur ajoutée totale a dans l'ensemble davantage baissé que la consommation privée, avec néanmoins des différences selon les branches ► **figure 6**. La chute de la valeur ajoutée a été la plus forte dans l'hébergement-restauration (- 42 %) – en lien avec les fermetures réglementaires et l'arrêt d'une grande partie du tourisme –, dans les matériels de transport (- 28 %) et les services de transport (- 23 %) – qui ont souffert de la baisse des déplacements nationaux et internationaux –, dans la construction (- 16 %) – qui a surtout été affectée pendant le premier confinement –, et dans les autres services aux ménages (- 23 %) – qui regroupent les activités culturelles et sportives. Au total, les contributions les plus fortes à la baisse

► 4. Variations annuelles du PIB (en %) et contribution des principaux postes de la demande (en points)



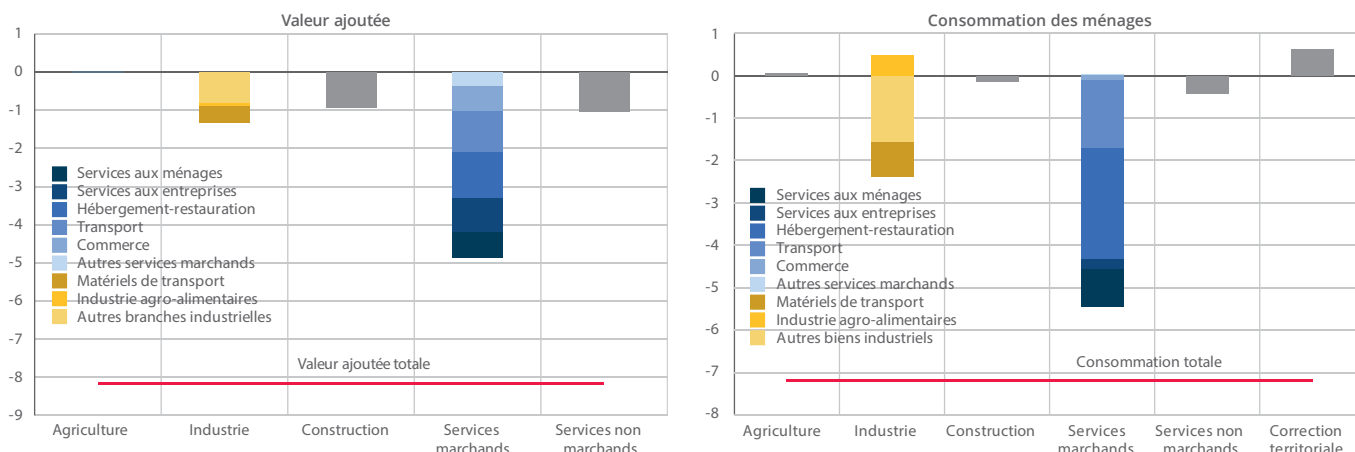
Note : les volumes sont corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).
Lecture : en 2020, le PIB a diminué de - 8,0 % ; la contribution de la consommation privée des ménages a été de - 3,7 points.
Source : Insee, comptes nationaux trimestriels, base 2014 ; calculs Insee.

► 5. Pertes d'activité mensuelles estimées, écart au quatrième trimestre 2019



Lecture : en novembre, l'activité économique a été en retrait d'environ - 7 % par rapport au niveau du quatrième trimestre 2019.
Source : calculs Insee à partir de sources diverses.

► 6. Variation annuelle (en %) et contribution des branches (en points) en 2020



Note : les volumes sont corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO). La valeur ajoutée totale est calculée hors impôts et subventions sur produits (contrairement au PIB).

Lecture : en 2020, la valeur ajoutée totale a baissé de - 8,2 % ; l'hébergement-restauration a contribué à cette baisse à hauteur de - 1 point.

Source : Insee, comptes nationaux trimestriels, base 2014 ; calculs Insee.

totale de la valeur ajoutée sont celles de l'hébergement-restauration, des services de transport et – en raison de leur poids dans la valeur ajoutée et dans le sillage de la situation économique globalement dégradée – des services aux entreprises ; chacune à hauteur d'environ - 1 point.

Avec l'utilisation massive de l'activité partielle, l'emploi a beaucoup moins baissé que l'activité économique

Après une accélération en 2019 (+ 266 100 emplois en fin d'année par rapport à la fin d'année 2018, après 171 500), l'emploi salarié privé a diminué en 2020 (- 332 300) : l'ampleur de la baisse a cependant été bien moindre (- 1,7 % par rapport à fin 2019) que pour l'activité économique. Le dispositif d'activité partielle, considérablement renforcé dès le début de la crise sanitaire, a été massivement utilisé par les entreprises afin de conserver une grande partie de leurs salariés empêchés de travailler : en avril 2020, 8,4 millions de salariés ont ainsi été concernés³.

Le taux de chômage a connu des mouvements contraires et atypiques en 2020 : le contexte des deux confinements a en effet rendu difficiles, voire impossibles, les démarches de recherche active d'emploi, affectant par conséquent la mesure du taux de chômage⁴. Ces effets « en trompe-l'œil » expliquent la baisse du taux de chômage au deuxième trimestre et en partie la baisse survenue également au quatrième trimestre : le taux de chômage s'y est situé à 8 % de la population active, soit quasiment le même niveau qu'un an auparavant (après 8,1 % fin 2019).

En moyenne, le pouvoir d'achat des ménages et le taux de marge des entreprises ont été préservés, grâce aux mesures de soutien

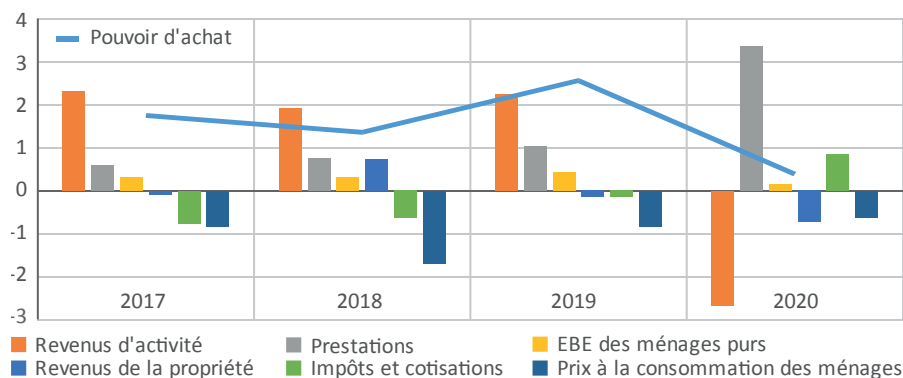
Après une évolution particulièrement dynamique en 2019 (+ 3,4 %), le revenu disponible brut des ménages a progressé plus modérément en 2020 (+ 1,0 %). D'une part, la masse salariale a diminué (- 4,1 %, conséquence des destructions d'emploi et de la mise au chômage

partiel de nombreux salariés). C'est aussi le cas des revenus de la propriété (- 12,6 %) – reflétant en particulier le recul des dividendes versés. Cependant, les dispositifs de soutien (activité partielle et fonds de solidarité), ainsi que les stabilisateurs automatiques (assurance chômage, RSA, impôts) ont permis au revenu des ménages de globalement résister. Les prestations sociales ont ainsi augmenté de 9,5 %, tandis que les impôts sur le revenu et le patrimoine ont diminué à - 3,6 %. Le fonds de solidarité a notamment limité la baisse de l'excédent brut d'exploitation des entrepreneurs individuels (- 0,6 %). Par ailleurs, le déflateur de la consommation des ménages a ralenti avec l'inflation en 2020, à + 0,6 % après + 0,8 %. Finalement, le pouvoir d'achat a fortement ralenti à 0,4 %, après 2,6 % ► **figure 7** ; tandis que le pouvoir d'achat par unité de consommation s'est maintenu (0,0 %).

Du côté des entreprises, la valeur ajoutée (CVS-CJO) des sociétés non financières a chuté de 8,5 %. Le taux de marge a certes baissé lui aussi, mais dans une moindre mesure, à 31,7 % (après 33,4 % en 2019), soutenu par les dispositifs de soutien mentionnés précédemment (fonds de solidarité notamment et chômage partiel). Il revient ainsi à un niveau proche de celui observé entre 2015 et 2018, après avoir temporairement augmenté en 2019 sous l'effet principalement de l'enregistrement du CICE. ●

Aliette Cheptitski (Insee)

► 7. Variations annuelles du pouvoir d'achat (en %) et contribution de ses principaux déterminants (en points)



Note : les données sont corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).

Lecture : en 2020, le pouvoir d'achat des ménages a ralenti à 0,4 % ; les revenus d'activités ont contribué à hauteur de près de - 3 points.

Source : Insee, comptes nationaux trimestriels, base 2014 ; calculs Insee.

¹ Estimation prenant en compte la correction des variations saisonnières et les effets des jours ouvrables.

² Contrairement à la crise de 2008-2009, où la contribution négative de l'investissement dominait.

³ Situation sur le marché du travail au 26 avril 2020, Dares.

⁴ Un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus, sans emploi durant une semaine donnée, disponible pour travailler dans les deux semaines, et qui a effectué au cours des quatre dernières semaines une démarche active de recherche d'emploi.

En 2020, la baisse de l'emploi salarié en Île-de-France est plus forte qu'au niveau national

Après une année 2019 dynamique pour l'emploi francilien, l'année 2020 se solde par une perte de 103 000 emplois, soit une baisse de 1,7 % en raison de la crise sanitaire. Le secteur tertiaire marchand, notamment l'hébergement et la restauration, mais aussi les services aux entreprises, sont les activités les plus impactées. La construction, en revanche, continue, en 2020, de créer plus d'emplois qu'elle n'en perd. La majeure partie des pertes d'emplois se situent à Paris et dans les Hauts-de-Seine. À l'inverse, les baisses sont très limitées en Seine-Saint-Denis, dans le Val-d'Oise et dans l'Essonne.

Fin 2020, les établissements franciliens emploient 5 870 000 salariés ► **figure 1**. Après un nombre record d'emplois privés et publics créés entre 2018 et 2019 (+ 90 000), celui-ci chute plus fortement encore, de 103 000 unités en 2020 (- 1,7 %). Le niveau atteint fin 2020 est ainsi plus faible de 0,2 % que celui de fin 2018.

L'économie francilienne, moins tournée vers la satisfaction des besoins immédiats de la population, semble avoir moins bien résisté aux événements de 2020 : pour l'ensemble de la France hors Mayotte, la hausse entre 2018 et 2019 était moins marquée, mais le recul en 2020 est également plus mesuré.

L'hébergement, la restauration, les services aux entreprises et le commerce plus touchés par la crise

Fin 2020, le secteur tertiaire emploie sept salariés franciliens sur huit, soit 5,1 millions, dont 1,5 million dans le secteur non marchand et 120 000 dans l'intérim.

Les pertes d'emplois du secteur tertiaire marchand hors intérim ont été, en 2020, plus importantes que pour l'ensemble de

l'économie régionale ► **figure 2**. L'intérim, pour la seconde année consécutive, perd des emplois, enregistrant une baisse deux fois plus importante qu'au niveau national ► **figure 3**. Le secteur de l'industrie a également détruit plus d'emplois qu'il n'en a créé (- 2,2 % entre fin 2019 et fin 2020). À l'inverse, la progression de l'emploi se poursuit dans la construction et le tertiaire non marchand malgré la crise sanitaire. Pour ces deux secteurs, le volume d'emplois est au plus haut depuis plus de dix ans.

Au sein du tertiaire marchand hors intérim, le recul de l'emploi est généralisé à tous les secteurs, mais est particulièrement sensible dans l'hébergement et restauration, qui perd 31 000 emplois, les services aux entreprises (- 27 000), le commerce (- 20 000) et les services aux ménages (- 13 000). Ces quatre secteurs ont été impactés directement ou indirectement par les mesures gouvernementales, notamment les restrictions d'ouverture d'établissement prises pour endiguer la pandémie, et ce, malgré les dispositifs de soutien aux entreprises mis en place.

En comparaison à l'ensemble de la France hors Mayotte, le repli de l'emploi francilien est plus important dans la construction de matériels de transport, l'intérim, le commerce et les services aux entreprises. Il est en revanche moindre pour les services aux ménages, l'hébergement et restauration ainsi que la construction de biens d'équipements ; il s'agit là de secteurs où le recours à l'activité partielle a été plus important en

Île-de-France, ce qui a pu contribuer à préserver des emplois.

Paris et les Hauts-de-Seine concentrent la majeure partie de la baisse d'emplois

Les pertes d'emplois sont concentrées principalement à Paris (- 46 000) et dans les Hauts-de-Seine (- 25 000), territoires où les secteurs de l'hébergement-restauration et les services aux entreprises notamment sont très présents. Les activités de services, à proximité de ces établissements et zones, tournées vers la satisfaction des besoins des travailleurs plutôt que vers celle des résidents, se sont contractées du fait de l'absence partielle ou totale de leur clientèle habituelle en raison du recours au télétravail ou au chômage partiel. L'absence de touristes a également pénalisé l'emploi francilien.

À Paris et dans les Hauts-de-Seine, le recul de l'emploi est ainsi particulièrement élevé (- 2,5 % et - 2,3 %) ► **figure 4**. À l'opposé, dans le Val-d'Oise, la Seine-Saint-Denis et l'Essonne, l'emploi résiste nettement mieux à la crise que dans les cinq autres départements de la région : le recul de l'emploi y est faible, entre - 0,1 % et - 0,4 %. Cela tient en partie à une baisse moindre de l'emploi dans le tertiaire marchand et à une progression plus soutenue dans la construction que dans l'ensemble de la région. ●

Joseph Chevrot (Insee)

► Avertissement

L'introduction de la déclaration sociale nominative (DSN) peut entraîner des révisions accrues sur les données, durant la phase de montée en charge du dispositif.

► Pour en savoir plus

- Deheeger S., Druelle S., Le Fillâtre C., Martin J.-Ph., Trinquier B., « Le second confinement interrompt la reprise économique en Île-de-France », *Insee Conjoncture Île-de-France* n° 33, avril 2021.

► 1. Emploi salarié total par secteur d'activité

En %

Secteur d'activité	Emploi au 31/12/2020 en Île-de-France (milliers)	Glissement annuel		Glissement annuel moyen 2019/2014*	
		Île-de-France	France hors Mayotte	Île-de-France	France hors Mayotte
Agriculture	6,1	4,4	0,1	0,9	1,6
Industrie	424,4	-2,2	-1,8	-0,7	-0,2
Industrie agro-alimentaire	52,9	-1,4	-0,3	1,5	1,0
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	81,7	-0,2	-0,3	-0,0	-0,1
Biens d'équipement	69,5	-1,6	-2,6	-1,6	-0,7
Matériels de transport	65,7	-4,1	-2,9	-1,4	-0,5
Autres branches industrielles	154,7	-3,0	-2,3	-1,2	-0,6
Construction	310,6	2,7	2,2	2,4	0,8
Tertiaire marchand	3 623,0	-3,1	-2,6	1,5	1,7
Commerce	695,3	-2,8	-1,0	0,6	0,8
Transports	371,4	-1,0	-0,8	0,9	0,9
Hébergement - restauration	288,8	-9,8	-11,2	1,9	2,6
Information - communication	422,2	-0,6	-0,5	2,3	2,5
Services financiers	333,0	-1,2	-1,1	0,5	0,6
Services immobiliers	79,6	-2,1	-1,8	0,8	1,2
Services aux entreprises hors intérim	961,0	-2,7	-1,1	2,1	2,5
Intérim	117,0	-10,2	-5,3	7,8	6,9
Services aux ménages	354,7	-3,6	-4,9	0,1	-0,2
Tertiaire non marchand	1 503,3	1,0	0,8	0,2	0,1
Total	5 867,5	-1,7	-1,1	1,0	0,9

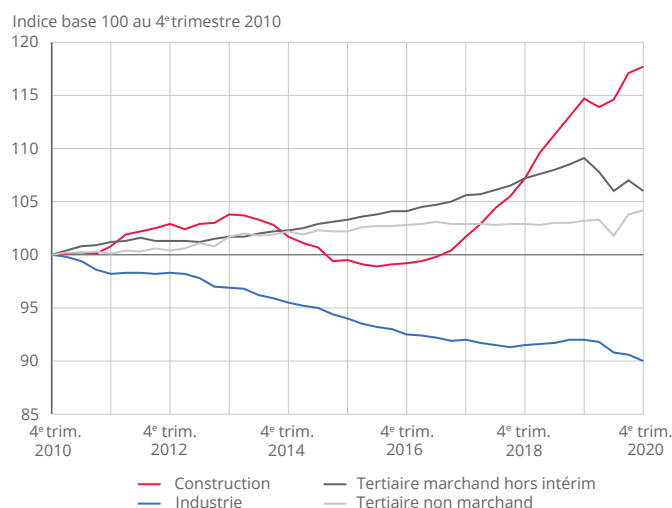
Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

* Glissement annuel qu'aurait connu l'emploi salarié total du secteur, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

► 2. Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité, en Île-de-France

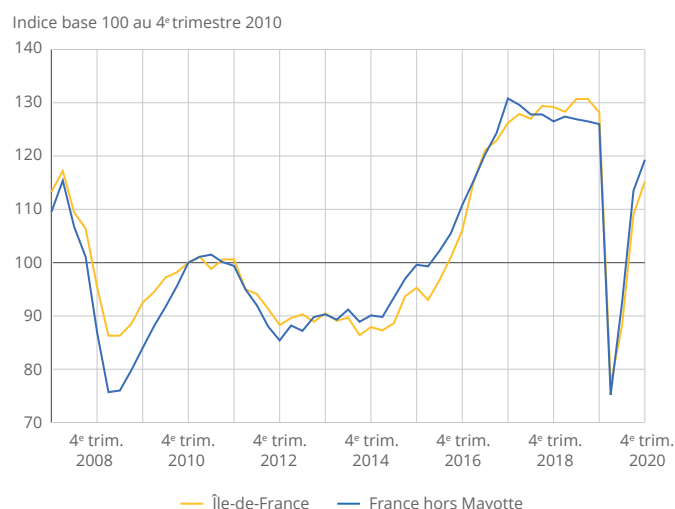


Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

► 3. Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire



Notes : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi intérimaire en fin de trimestre.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

► 4. Emploi salarié total par département et par grand secteur d'activité, en Île-de-France

En %

	Emploi au 31/12/2020 (milliers)	Glissement annuel						Total
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Intérim	Tertiaire non marchand	
Paris	1 812,2	23,6	-4,2	4,1	-3,8	-9,7	1,3	-2,5
Seine-et-Marne	466,7	1,7	-6,0	3,0	-3,3	-8,6	0,9	-1,9
Yvelines	531,4	5,6	-2,9	0,9	-2,7	-19,0	-0,4	-1,8
Essonne	453,3	-0,7	-1,8	3,6	-1,7	-4,9	1,5	-0,4
Hauts-de-Seine	1 059,5	73,0	-0,3	0,1	-3,4	-6,0	0,6	-2,3
Seine-Saint-Denis	631,7	-17,2	2,0	4,3	-2,1	-9,8	1,7	-0,2
Val-de-Marne	531,8	-4,4	-2,1	0,9	-3,3	-13,6	0,3	-1,8
Val-d'Oise	380,9	-0,4	-3,9	5,0	-1,3	-16,9	1,6	-0,1
Île-de-France	5 867,5	4,4	-2,2	2,7	-3,1	-10,2	1,0	-1,7

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

Un marché du travail fortement perturbé par la crise sanitaire

Après une année 2019 très favorable, les mesures de restriction liées à la pandémie de Covid-19 affectent durement le marché du travail francilien en 2020. En un an, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et n'ayant exercé aucune activité au cours du dernier mois (catégorie A) est en très forte augmentation (+ 15,4 %) et atteint 755 090 personnes. Toutes catégories confondues (A, B et C), le nombre de demandeurs progresse moins (+ 8,6 %) mais il atteint 1 059 010 en moyenne au quatrième trimestre 2020, son plus haut niveau depuis le début de la série en 1996. Le taux de chômage, qui connaît de fortes fluctuations, affiche une hausse contenue (+ 0,5 point) et s'établit à 7,7 % de la population active.

En un an, le nombre de demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité au cours du dernier mois (catégorie A) a augmenté de 15,4 % en Île-de-France par rapport au quatrième trimestre 2019 (contre + 7,5 % en France) ► **figure 1**. C'est au deuxième trimestre 2020 que l'augmentation est la plus forte (+ 21,7 % par rapport au premier trimestre). En effet, dès le mois de mars et jusqu'à la fin du deuxième trimestre, le coup d'arrêt de l'activité économique fait basculer dans la catégorie A un grand nombre de demandeurs d'emploi jusqu'alors en activité réduite (catégories B et C). À la sortie du premier confinement, ceux-ci reprennent une activité réduite, contribuant à la nette baisse du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A (- 7,3 % au troisième trimestre). Au quatrième trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi (en catégorie A, comme en B et C) se stabilise. En un an, en catégories A, B et C, le nombre de demandeurs d'emploi progresse de 8,6 %, contre + 4,5 % en France.

L'écart entre l'évolution de la demande d'emploi en Île-de-France et celle observée au niveau national est notamment lié au poids supérieur du tertiaire marchand dans l'emploi francilien. L'augmentation de la demande d'emploi est en effet portée par les secteurs du commerce, de l'hébergement et restauration, des transports et des arts, spectacles et activités récréatives. En outre, la crise sanitaire touche particulièrement l'emploi des cadres et professions intellectuelles supérieures, qui représentent près d'un tiers des catégories socioprofessionnelles en Île-de-France, et qui comprennent notamment les professionnels des arts et spectacles.

Les hommes, les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée sont les plus affectés

Alors que, depuis 2015, les évolutions de la demande d'emploi sont plus favorables aux hommes qu'aux femmes, à partir du

quatrième trimestre 2019, la situation s'inverse. En un an, la demande d'emploi des hommes en catégorie A progresse de 16,9 %, contre 13,8 % pour les femmes. Les différentes classes d'âge sont elles aussi affectées différemment par la crise. Les personnes âgées de moins de 25 ans subissent la plus forte augmentation sur la période (+ 25,3 % en catégorie A, contre + 8,9 % en France métropolitaine), suivies des 25-49 ans (+ 15,4 %) et des 50 ans ou plus (+ 11,7 %).

L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C intervient dans un contexte de baisse des entrées à Pôle emploi (- 3,7 % en un an) et de repli plus marqué des sorties (- 7,1 %), traduisant la difficulté de retrouver un emploi en temps de crise. L'ancienneté de la demande d'emploi joue, dans ce cadre, un rôle majeur dans l'insertion sur le marché du travail. Le nombre d'inscrits depuis un an ou plus augmente ainsi de 12,9 %, contre 5,0 % pour les inscrits depuis moins d'un an. Les inscrits depuis moins de six mois, qui représentent un tiers des demandeurs, sont même moins nombreux qu'au quatrième trimestre 2019 (- 1,2 %).

Le taux de chômage francilien connaît des fluctuations inédites

Entre le quatrième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2020, le taux de chômage francilien diminue de 0,9 point ► **figure 2** et **figure 3**. Il s'agit d'une baisse en trompe-l'œil, conséquence des effets du confinement sur la recherche active d'emploi et sur la disponibilité des personnes pour travailler [Jauneau et Vidalenc, 2021]. Au troisième trimestre, le taux de chômage rebondit de 2,1 points. Cette hausse, observée malgré une reprise progressive de l'activité, est en partie mécanique et traduit les démarches plus actives qu'ont pu entreprendre certaines personnes à la recherche d'un emploi à l'issue du premier confinement. Enfin, le taux de chômage se replie de

0,7 point au quatrième trimestre sous l'effet du deuxième confinement et de la progression du taux d'emploi. Cette baisse est toutefois plus faible qu'au niveau national (- 1,1 point).

À l'issue de ces fortes fluctuations rythmées par les confinements, le taux de chômage au sens du BIT progresse de 0,5 point en un an et retrouve, au quatrième trimestre 2020, son niveau d'il y a deux ans, soit 7,7 % de la population active. La crise accélère ainsi le rapprochement entre le taux de chômage francilien et le taux de chômage national, entamé en 2013.

Le taux de chômage a augmenté dans tous les départements franciliens (de + 0,3 à + 0,5 point) entre la fin de l'année 2019 et la fin de l'année 2020. Il est le plus élevé en Seine-Saint-Denis (11,1 % de la population active), devant le Val-d'Oise (8,9 %). C'est dans le département des Yvelines que le taux est le plus bas (6,7 %), juste devant Paris, l'Essonne et les Hauts-de-Seine (6,8 %). ●

Benoît Trinquier (Drieets)

► Politique de l'emploi

Dans un contexte de crise, la politique de l'emploi est marquée par un renforcement de l'accompagnement des jeunes. Lancé à l'été 2020, le plan « 1 jeune, 1 solution » doit faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi. Il alimente le parcours emploi compétences (PEC), qui remplace le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) et réactive le contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand. Un volet « emploi franc + » en direction des jeunes résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) s'ajoute en 2020 à l'expérimentation du dispositif d'emploi franc. Pour autant, le retrait des contrats aidés, entamé en 2016, se poursuit globalement en 2020 et enregistre une baisse de 9,3 % ► **figure 4**. Les mesures de confinement expliquent enfin une baisse de 2 % des entrées dans les dispositifs d'accompagnement des jeunes.

► 1. Demandeurs d'emploi en fin de mois

	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2020				Évolution 2020/2019*	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C (% de l'ensemble)	Catégorie A (% de l'ensemble)	Catégories A, B, C (en %)	Catégorie A (en %)
Hommes	534 050	388 690	50,4	51,5	10,0	16,9
Femmes	524 960	366 400	49,6	48,5	7,3	13,8
Moins de 25 ans	107 790	84 320	10,2	11,2	19,4	25,3
De 25 à 49 ans	670 930	469 520	63,4	62,2	8,1	15,4
50 ans ou plus	280 290	201 250	26,5	26,7	6,1	11,7
Inscrits depuis un an ou plus	509 740	nd	48,1	nd	12,9	nd
dont inscrits depuis plus de 2 ans	284 110	nd	26,8	nd	8,9	nd
Île-de-France	1 059 010	755 090	100,0	100,0	8,6	15,4
France entière	6 008 400	3 815 200	100,0	100,0	4,5	7,5

nd : données non disponibles.

* Évolution de l'indicateur entre le quatrième trimestre 2019 et le quatrième trimestre 2020.

Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendanciennes.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT.

► 2. Taux de chômage

	En % de la population active					
	2019 T4	2020 T1	2020 T2	2020 T3	2020 T4 (p)	Évolution 2020 T4 / 2019 T4 (points de %)
Paris	6,3	6,1	5,5	7,3	6,8	0,5
Seine-et-Marne	6,7	6,6	6,1	8,0	7,1	0,4
Yvelines	6,3	6,1	5,5	7,2	6,7	0,4
Essonne	6,5	6,4	5,9	7,8	6,8	0,3
Hauts-de-Seine	6,3	6,1	5,4	7,3	6,8	0,5
Seine-Saint-Denis	10,6	10,2	9,2	12,0	11,1	0,5
Val-de-Marne	7,3	7,1	6,4	8,5	7,8	0,5
Val-d'Oise	8,4	8,1	7,3	9,7	8,9	0,5
Île-de-France	7,2	7,0	6,3	8,4	7,7	0,5
France hors Mayotte	8,1	7,8	7,1	9,1	8,0	-0,1

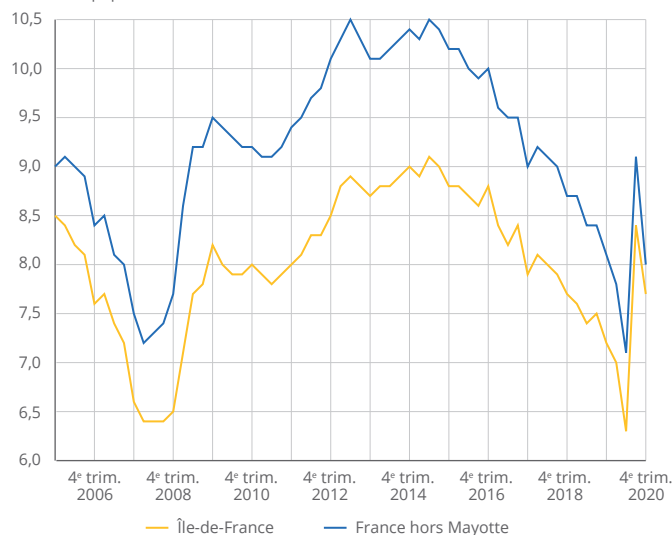
p : données provisoires.

Note : données CVS.

Source : Insee, Enquête Emploi et Taux de chômage localisé.

► 3. Évolution trimestrielle du taux de chômage

En % de la population active



Notes : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Source : Insee, Enquête Emploi et Taux de chômage localisé.

► 4. Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes en Île-de-France

	2019	2020	Évolution 2020/2019 (en %)
Aides à l'emploi	175 359	nd	///
- Contrats aidés	32 230	29 232	-9,3
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	8 397	5 390	-35,8
Contrat initiative emploi (CUI-CIE)	ns	230	///
Insertion par l'activité économique (IAE)*	23 829	23 612	-0,9
- Contrats en alternance	143 129	nd	///
Apprentissage	77 454	nd	///
Contrat de professionnalisation	65 675	30 966	-52,8
Accompagnement des jeunes	56 932	55 789	-2,0
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	56 932	55 789	-2,0
dont Garantie jeunes	12 058	11 364	-5,8
Emplois francs	nd	5 217	///

* Année glissante de décembre N-1 à novembre N.

nd : non disponible. ns : non significatif. /// : absence due à la nature des choses.

Les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.

En raison d'un transfert de la gestion des contrats et d'un changement de système d'information, les données 2020 de l'apprentissage ne sont pas encore disponibles.

Source : Dares, extraction du 26/03/2021.

► Avertissement

La situation des personnes sur le marché du travail a été fortement affectée depuis le début de la crise sanitaire (secteur d'activité à l'arrêt, contrainte de garde d'enfant par exemple). Pour être considéré comme chômeur, il faut être sans emploi, disponible pour travailler et avoir fait des démarches actives de recherche d'emploi. La baisse du chômage au sens du BIT ne traduit pas une amélioration du marché du travail mais un effet de confinement des personnes sans emploi.

► Pour en savoir plus

- **Jauneau Y., Vidalenc J.**, « Une photographie du marché du travail en 2020 », *Insee Première* n° 1844, mars 2021.
- Site de la DRIEETS Île-de-France : <https://idf.drieets.gouv.fr>
- Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, données trimestrielles, Dares : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/les-demandeurs-demploi-inscrits-pole-emploi>

En 2020, la crise sanitaire stoppe l'élan des créations d'entreprises

En 2020, la crise sanitaire avec les différentes phases de confinement a considérablement freiné la dynamique de créations d'entreprises observée depuis 2016, en Île-de-France comme en France. Les micro-entrepreneurs soutiennent toujours la croissance des créations, avec 162 000 créations sur un total de 252 000 dans la région. C'est particulièrement le cas dans le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration. Les mesures de soutien économique mises en place par le gouvernement ont permis à certaines entreprises de se maintenir dans ce contexte économique particulièrement difficile et ont donc limité, voire gelé, les défaillances de sociétés commerciales.

En 2020, 252 000 entreprises sont créées en Île-de-France dans le secteur marchand non agricole, soit 8 000 de plus qu'en 2019 (+ 3,1 %). Cette faible progression annuelle marque un coup d'arrêt par rapport aux croissances à deux chiffres mesurées depuis 2016. La progression des créations est un peu plus faible que celle observée à l'échelle de la France (+ 4,0 %). Comme en 2019, les immatriculations de micro-entrepreneurs augmentent moins en Île-de-France (+ 5,3 %) qu'en France entière (+ 9,2 %).

Le micro-entrepreneuriat toujours largement majoritaire

En 2020, 162 200 micro-entreprises ont été créées en Île-de-France. Cela représente près des deux tiers des nouvelles entreprises, ce régime étant particulièrement attractif du fait de formalités administratives très réduites et de mesures de soutien de l'État importantes ► **figure 1**.

Pour la première fois depuis 2012, le nombre de nouvelles entreprises enregistrées sous forme de sociétés recule (- 1,7 %). Il reste néanmoins proche du niveau de l'an dernier, c'est-à-dire un niveau particulièrement élevé au regard des vingt dernières années. Les créations d'entreprises individuelles (hors micro-entreprises) augmentent de 4,8 % dans la région alors qu'elles régressent au niveau national (- 13,5 %). Cette forme juridique représente cependant moins de 7 % des créations d'entreprises franciliennes.

Les créations d'entreprises sont en baisse dans tous les secteurs sauf le commerce, transport, hébergement et restauration

Dans le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration, près de 91 000 entreprises se sont créées en 2020. Cela représente une progression deux fois plus

élevée qu'en 2019 (+ 20,3 % contre + 10,4 %), dopée par les micro-entrepreneurs qui sont à l'initiative de trois créations sur quatre. C'est en particulier le cas dans le transport et l'entreposage, qui intègre les activités de livraison de colis et de repas, mais aussi dans le commerce avec la vente à distance. Ces activités ont été en effet particulièrement sollicitées en raison de restrictions de déplacement ou d'ouverture des restaurants. Les micro-entreprises du secteur commerce, transport, hébergement et restauration représentent désormais plus de quatre créations de micro-entreprises sur dix dans la région et une création en micro-entreprise sur trois en France.

Dans le secteur des services aux entreprises, le volume de nouvelles entreprises (101 000 créations) est le plus important (40 % des nouvelles créations de la région), mais il diminue de près de 6 % par rapport à 2019 ► **figure 2**. Dans ce secteur, trois nouvelles entreprises sur cinq sont sous le régime des micro-entrepreneurs.

Dans l'industrie, les créations d'entreprises sont en repli, tout en restant proches du nombre très élevé atteint l'année passée : 6 000 contre 6 300 en 2019. L'industrie ne représente toujours qu'une faible part des créations : 2,4 % de celles de la région. Le nombre de créations d'entreprises industrielles continue, *a contrario*, de progresser en France.

Moins de créations à Paris et dans les Hauts-de-Seine

En 2020, les créations d'entreprises progressent dans tous les départements franciliens sauf à Paris et dans les Hauts-de-Seine (respectivement - 1,7 % et - 0,2 % par rapport à 2019). Dans ces deux départements, la faible dynamique des créations de micro-entreprises dans les services aux entreprises et aux particuliers a atténué la hausse globale due à l'essor, dans toute la région, des

créations de micro-entreprises dans les secteurs du commerce, du transport et de l'hébergement et restauration.

C'est dans l'Essonne que le nombre de créations augmente le plus fortement (+ 10,0 %), porté par les micro-entreprises : le surcroît de créations en 2020 y est similaire à celui des micro-entreprises, soit environ 1 800 créations. En Seine-Saint-Denis, la progression est sensible aussi (+ 7,7 %), grâce aux micro-entrepreneurs et aux entreprises individuelles ► **figure 3**.

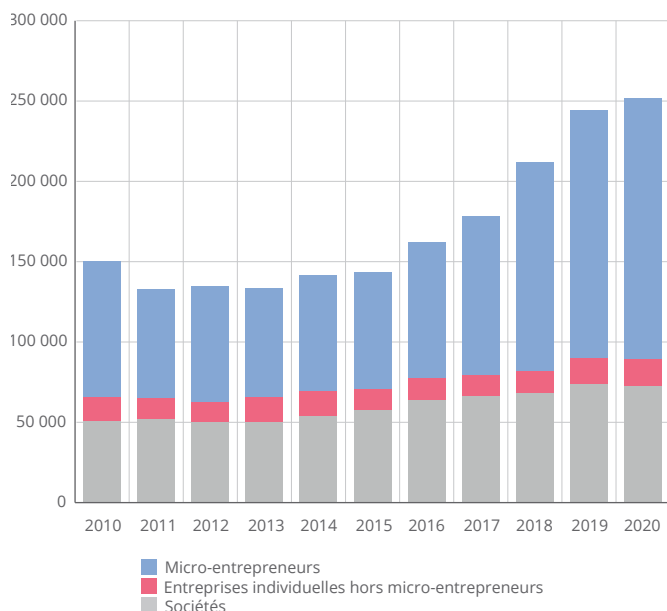
Des défaillances historiquement basses mais des ouvertures de conciliation et de sauvegarde en hausse

En 2020, le nombre de défaillances d'entreprises en Île-de-France s'établit à 7 300 unités, un volume inférieur de 40 % aux vingt années précédentes ► **figure 4**. Cette chute du nombre de faillites s'explique par les mesures de soutien mises en place par l'État et le soutien des banques : prêts garantis par l'État (PGE), prise en charge du chômage partiel, mais aussi reports de charge, moratoires... En revanche, le nombre de procédures d'ouvertures de conciliation et de sauvegarde est en hausse (respectivement + 35 % et + 12,5 %). L'ensemble du dispositif a permis aux entreprises en difficulté de se maintenir, sans que l'on sache à ce stade si ce maintien sera pérenne ou non.

Les défaillances d'entreprises ont toutefois globalement moins diminué en Île-de-France qu'au niveau national. Ce constat s'observe dans tous les secteurs à l'exception de la construction. Dans ce secteur, l'activité est restée soutenue en 2020 grâce au maintien de grands chantiers liés à la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et au Grand Paris Express. ●

Samuel Deheeger (Insee)

► 1. Créations d'entreprises en Île-de-France

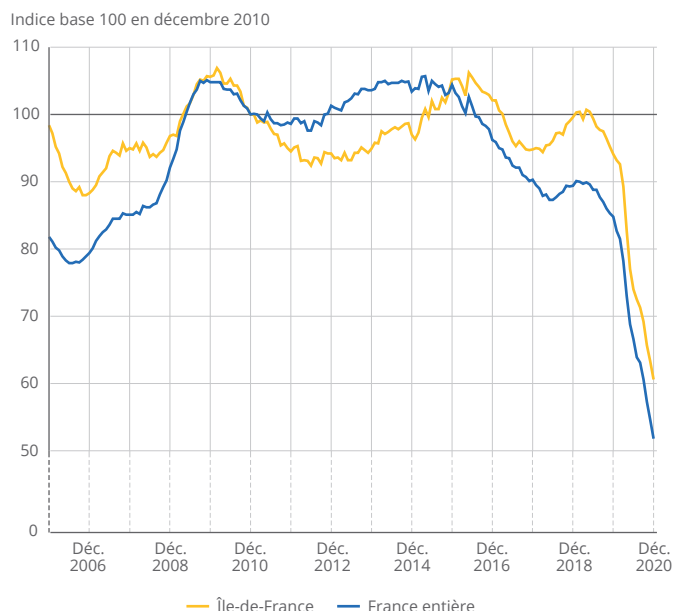


Note : nombre de créations brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

► 4. Évolution des défaillances d'entreprises



Notes : données brutes, en date de jugement. Chaque point correspond au cumul des 12 derniers mois.

Source : Banque de France, Fiben (extraction du 19 avril 2021).

► 2. Nombre de créations d'entreprises en 2020 et évolution entre 2019 et 2020 en Île-de-France

	Sociétés		Entreprises individuelles classiques		Micro-entrepreneurs		Ensemble	
	Nombre de créations	Évolution 2020/2019	Nombre de créations	Évolution 2020/2019	Nombre de créations	Évolution 2020/2019	Nombre de créations	Évolution 2020/2019
Industrie	1 867	-8,3	359	44,8	3 785	-6,2	6 011	-4,9
Construction	9 306	-0,3	559	22,3	6 568	-1,3	16 433	-0,1
Commerce, transport, hébergement, restauration	20 479	-3,5	3 788	-23,4	66 532	34,9	90 799	20,3
Services aux entreprises	36 328	-0,2	5 208	-3,3	59 808	-9,2	101 344	-5,8
Services aux particuliers	4 872	-5,5	6 801	38,3	25 521	-9,5	37 194	-2,8
Ensemble	72 852	-1,7	16 715	4,8	162 214	5,3	251 781	3,1

Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

► 3. Créations d'entreprises par département

	Sociétés		Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs		Régime de micro-entrepreneur		Ensemble	
	Évolution 2020/2019	Évolution 2020/2019	Évolution 2020/2019	Évolution 2020/2019	Créations en 2020 (nombre)	Évolution 2020/2019	Évolution 2020/2019	
Paris	-2,9	8,0	-2,2	8,0	76 851	-1,7		
Seine-et-Marne	-0,9	5,6	8,0	8,0	18 953	5,5		
Yvelines	-0,8	1,6	9,8	9,8	21 901	6,4		
Essonne	4,7	-10,0	15,5	15,5	19 626	10,0		
Hauts-de-Seine	-2,8	3,2	0,7	0,7	32 480	-0,2		
Seine-Saint-Denis	-2,8	20,0	11,6	11,6	35 012	7,7		
Val-de-Marne	-2,3	5,7	7,1	7,1	26 168	4,6		
Val-d'Oise	2,3	0,1	8,6	8,6	20 790	6,4		
Île-de-France	-1,7	4,8	5,3	5,3	251 781	3,1		
France entière	-0,2	-13,5	9,2	9,2	848 164	4,0		

Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

► Pour en savoir plus

- **Souquet C.**, « Impact du premier confinement sur les sociétés : l'Île-de-France plus affectée que les autres territoires », *Insee Focus* n° 234, mai 2021.
- **Gourdon H.**, « Un nouveau record de créations d'entreprises en 2020 malgré la crise sanitaire », *Insee Première* n° 1837, février 2021.
- « Un nombre de défaillances au plus bas niveau mais de plus en plus de restructurations préventives... ! », Observatoire consulaire des entreprises en difficulté (OCED) - CCI Paris Île-de-France, Flash Info - Les entreprises en difficulté en chiffres / Le bulletin de santé des entreprises en France et en Île-de-France au 1^{er} janvier 2021, janvier 2021.
- **Cros M., Épaulard A., Martin Ph.**, « Les défaillances d'entreprises dans la crise Covid-19 : zombification ou mise en hibernation ? », *France Stratégie, Point de vue*, décembre 2020.

En 2020, une récolte francilienne pénalisée par les excès climatiques

En 2020, les récoltes des grandes cultures (céréales, oléagineux et betteraves) sont sensiblement inférieures aux moyennes observées entre 2015 et 2019, du fait de la baisse des rendements. En effet, les excès climatiques ont marqué cette campagne agricole avec une pluviométrie importante à l'automne 2019 et une sécheresse marquée au printemps et durant l'été, aggravée pour les betteraves par l'impossibilité de contrôler la maladie de la jaunisse qui a fortement sévi. En raison de la contraction des volumes, la valeur de la production agricole régionale reculerait, et ce malgré la hausse des prix.

Les céréales, les oléoprotéagineux et les betteraves constituent les principales grandes cultures en Île-de-France : la production francilienne représente 4 % de la production nationale pour les céréales et oléoprotéagineux et 7 % pour celle de betteraves. En 2020, la récolte globale de céréales et oléoprotéagineux se situe 9 % au-dessous de la moyenne observée sur la période 2015-2019 tandis que celle de betteraves plonge de 53 % ► **figure 1**. En France métropolitaine, la baisse est respectivement de 13 % et 32 %.

Des productions céréalières impactées par les épisodes de pluie et de sécheresse marqués

En Île-de-France, la récolte de blé tendre est inférieure de 15 % à la moyenne quinquennale, du fait essentiellement de la baisse des surfaces cultivées ► **figure 2**. La pluviométrie excessive de l'automne 2019 a en effet bouleversé les assolements : initialement prévues en blé, de nombreuses parcelles ont été emblavées en cultures de printemps (orge, maïs, protéagineux). Avec 1,5 million de tonnes, c'est la deuxième plus petite récolte de blé tendre de ces trente dernières années, après 2016, année catastrophique où elle avait été réduite à 1 million de tonnes. Le rendement est resté conforme à la moyenne quinquennale et, malgré la faiblesse des quantités produites, la qualité est satisfaisante, avec notamment de bons taux de protéines et des poids spécifiques élevés, répondant ainsi aux critères de commercialisation tant pour la meunerie que pour l'export.

La production d'orge est en baisse de 7 % par rapport à la moyenne quinquennale, la hausse des surfaces (+ 14 %) ne compensant pas la baisse des rendements (- 18 %). Les surfaces d'orge de printemps ont fortement augmenté en 2020, du fait du report des mauvais semis d'automne sur des semis de printemps. Mais la jaunisse nanisante de l'orge, virose transmise à la plante par des pucerons, a empêché

d'en tirer bénéfice du point de vue de la production.

La production de maïs s'accroît de 6 % par rapport à la moyenne quinquennale, grâce à une hausse de 33 % des surfaces, tempérée par le repli des rendements (- 21 %), qui ont été pénalisés par la sécheresse estivale au moment de la floraison.

Une production de protéagineux en hausse mais des oléagineux en baisse

La production de protéagineux augmente de 6 % par rapport à la moyenne quinquennale, dans le sillage des surfaces, bien que la sécheresse et la canicule en fin de cycle aient affecté là aussi les rendements. Les situations sont toutefois contrastées selon les cultures. Les volumes récoltés de pois surpassent de 35 % la moyenne quinquennale malgré des rendements en baisse de 10 %, grâce à la forte hausse des surfaces (+ 50 %). A *contrario*, les volumes de féveroles chutent de 39 % en raison de la forte diminution conjointe des surfaces et des rendements.

Quant aux oléagineux, la production de colza chute de 19 % par rapport à la moyenne quinquennale du fait de la baisse des rendements et surtout des surfaces.

Le tournesol, production marginale dans la région, voit ses surfaces augmenter pour la quatrième année consécutive.

Une production betteravière catastrophique

La production de betteraves est inférieure de 53 % à sa moyenne quinquennale en raison de l'effondrement des rendements (divisés par deux), couplé au repli des surfaces (- 5 %). Cette situation sans précédent résulte de la conjonction d'un été particulièrement sec et d'une jaunisse très virulente, dans un contexte d'interdiction de l'usage des néonicotinoïdes.

Une valeur de la production agricole régionale en baisse

En 2020, dans un contexte de demande internationale soutenue et d'offre réduite, les prix augmentent sans toutefois pouvoir compenser le fort repli des volumes et malgré une légère baisse du coût des intrants ► **figure 3** et **figure 4**. La valeur de la production des exploitations franciliennes de grandes cultures serait donc, de nouveau, en baisse. ●

Hassane Boulebnane, Annie Kirthichandra (Driaaf Île-de-France)

► Le recensement agricole 2020

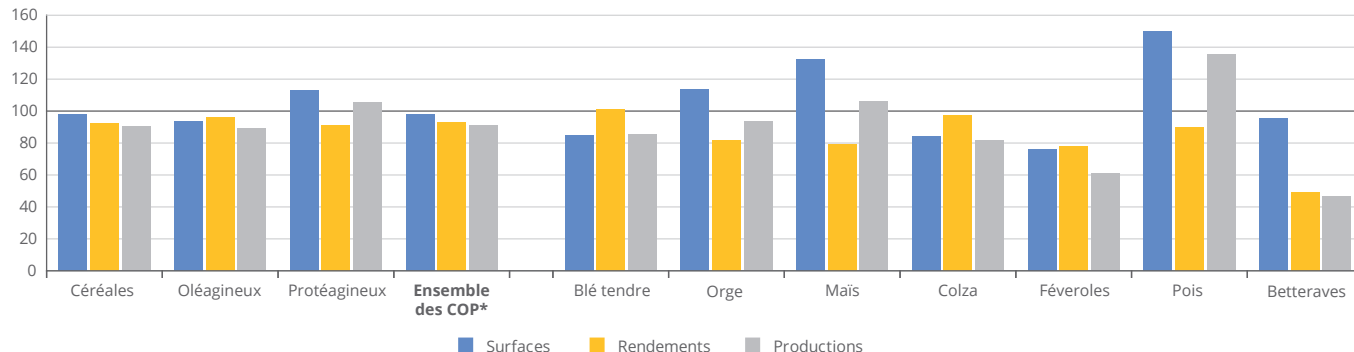
Le recensement agricole est une opération majeure de la statistique agricole, exhaustive, obligatoire et conduite tous les dix ans à l'échelle de l'Union européenne. Elle fournit des données de cadrage sur les exploitations françaises, essentielles pour le pilotage des politiques publiques agricoles, et utilisables pour des travaux de recherche.

Les opérations de collecte de données du millésime 2020 se sont déroulées d'octobre 2020 à avril 2021. Elles comportent deux innovations majeures pour réduire à la fois le coût de l'enquête et la charge de travail pour les exploitants : l'interrogation de la majorité des exploitations par Internet, et le pré-remplissage d'une partie du questionnaire par des données extraites de documents administratifs, comme les surfaces par cultures déclarées par les exploitants agricoles pour bénéficier des aides de la politique agricole commune.

En Île-de-France, deux tiers des exploitants (environ 3 200) ont été invités à compléter un formulaire en ligne correspondant à un socle commun d'informations. De manière plus traditionnelle, le tiers restant (environ 1 600 exploitants) a reçu la visite d'un enquêteur pour renseigner le questionnaire du tronc commun complété par des modules thématiques plus détaillés.

► 1. Récolte 2020 en Île-de-France : évolution des surfaces, rendements et productions par rapport à la moyenne quinquennale 2015-2019

Indice 100 = moyenne quinquennale 2015-2019



* Céréales, oléagineux et protéagineux.

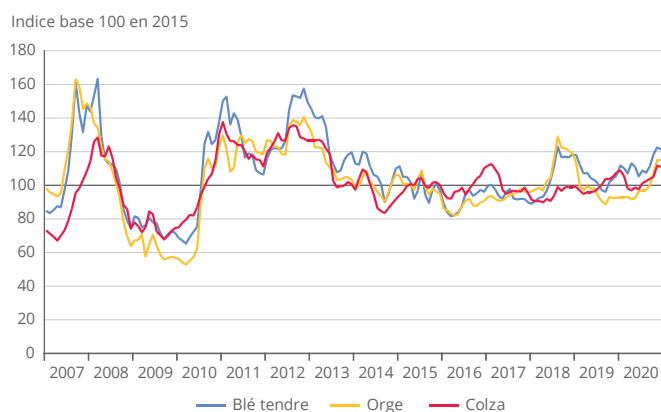
Source : Srise Île-de-France, Statistique agricole annuelle.

► 2. Les principales grandes cultures en Île-de-France

	Surfaces (ha)			Rendement (q/ha)			Production (t)		
	2020	Évolution 2020/moyenne 2015 à 2019 (en %)	Évolution 2020/2019 (en %)	2020	Évolution 2020/moyenne 2015 à 2019 (en %)	Évolution 2020/2019 (en %)	2020	Évolution 2020/moyenne 2015 à 2019 (en %)	Évolution 2020/2019 (en %)
Céréales	358 415	-1,9	-6,0	69	-7,4	-17,8	2 474 659	-9,3	-22,7
dont Blé tendre	194 290	-15,3	-12,9	76	1,3	-13,3	1 469 618	-14,6	-24,9
Orge d'hiver	42 660	-5,6	0,8	65	-9,7	-17,1	276 384	-15,3	-16,7
Orge de printemps	58 110	34,4	-6,5	53	-23,2	-32,6	307 134	2,8	-37,2
Total orge	100 770	13,9	-3,6	58	-18,3	-26,1	583 518	-6,7	-28,9
Maïs-grain	51 275	32,7	15,1	68	-20,9	-17,0	351 063	6,2	-3,8
Oléagineux	70 890	-6,1	28,0	33	-3,8	8,9	232 559	-10,7	38,5
dont Colza	60 705	-15,8	24,8	34	-2,9	11,1	204 897	-18,6	37,5
Protéagineux	18 475	13,3	38,6	31	-8,9	-29,2	56 858	5,5	-2,5
dont Féveroles	6 150	-23,8	33,3	21	-22,2	-32,5	13 130	-39,1	-8,6
Pois	12 305	49,7	41,4	35	-10,3	-30,7	43 678	35,3	-0,7
Betteraves industrielles	43 415	-4,8	-5,5	394	-50,9	-49,9	1 708 580	-53,3	-52,7

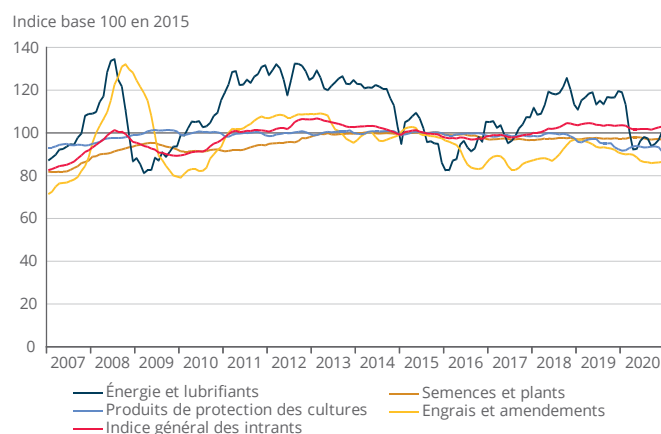
Source : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Agreste, Statistique agricole annuelle.

► 3. Évolution des prix des produits agricoles à la production en France



Source : Insee, indices des prix des produits agricoles à la production (Ippap).

► 4. Évolution des prix des intrants en France



Source : Agreste, Insee, indices des prix d'achat des moyens de production agricole (Ippampa).

► Pour en savoir plus

- Guillet X., Lauraire Ph., « Le compte prévisionnel de l'agriculture pour 2020 – Forte baisse de la production céréalière », *Insee Première* n° 1831, décembre 2020.
- Site de la Driaaf Île-de-France : <https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>
- Site de la statistique agricole (Agreste) : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>

En 2020, le repli de l'activité est plus marqué qu'en France, mais le poids régional reste élevé

En 2020 et pour la troisième année consécutive, les volumes autorisés de construction de logements diminuent en Île-de-France. Cette baisse amorcée en 2018 a toutefois été accentuée par la crise sanitaire et les deux trimestres de confinement en 2020. Les transactions dans l'immobilier neuf marquent également le pas, que ce soit pour les réservations ou les mises en vente.

En 2020, les autorisations pour la construction de logements ont baissé de 23,4 % en Île-de-France, bien plus fortement qu'en France hors Mayotte (- 13,9 %)

► **figure 1.** Pour la première fois depuis 2015, le volume de logements autorisés est en dessous de l'objectif de 70 000 logements par an pendant 25 ans fixé par la loi relative au Grand Paris de 2010. En effet, 62 900 logements ont été autorisés dans la région, ce qui représente 16,3 % des autorisations nationales.

La baisse des autorisations est moins marquée dans certains départements, notamment dans les Hauts-de-Seine (- 12,8 %) et en Seine-Saint-Denis (- 20,3 %), qui portent les grands projets d'aménagement de la région (Grand Paris Express et Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024) et représentent plus du tiers des autorisations franciliennes.

Diminution du nombre de logements mis en chantier

Après une progression annuelle moyenne de 7,8 % entre 2014 et 2019, le volume des ouvertures de chantier estimées diminue fortement en 2020, de 17,4 %, à environ 62 700 logements, soit une baisse moins marquée que celle des autorisations

► **figure 2.** Tous les départements franciliens sont touchés par cette diminution, mais de manière très différente

► Avertissement

En matière de logement, les séries d'estimations en date réelle sont produites mensuellement pour évaluer le nombre d'autorisations et de mises en chantier. Elles visent à retracer, dès le mois suivant, l'ensemble des événements à leur date réelle (date effective de l'autorisation ou date de la mise en chantier). Sur la base des données collectées, les séries intègrent une estimation de l'information non encore remontée. Ces séries sont actualisées chaque mois pour prendre en compte les informations les plus récentes. Les estimations en date réelle corrigent des éventuels défauts de collecte des déclarations d'ouverture de chantier.

entre Paris (- 41,3 %), l'Essonne (- 33,2 %) ou la Seine-et-Marne (- 2,6 %).

Les surfaces autorisées de locaux d'activité à leur niveau le plus bas depuis 2014

En 2020, les surfaces autorisées de locaux non résidentiels chutent de 26,1 % en Île-de-France pour 3,8 millions de m², soit une baisse similaire à celle de la France entière (- 23,3 %) ► **figure 3.** Cela marque la fin des fortes hausses mesurées entre 2014 et 2019 (+ 10,3 % par an en moyenne, contre + 5,1 % en France entière).

Les trois segments, bureaux, entrepôts et services publics, qui comptent le plus de surfaces autorisées en Île-de-France enregistrent de fortes baisses. Ainsi, les surfaces autorisées de bureaux diminuent nettement (- 28,0 %), après avoir connu une forte progression entre 2014 et 2019 (+ 22,8 % par an en moyenne); elles représentent près d'un tiers des surfaces régionales de locaux autorisés, soit 1,2 million de m². Il est encore trop tôt pour juger si cette baisse est simplement un effet des restrictions sanitaires de 2020 ou si elle amorce une tendance plus durable en lien avec le développement du télétravail dans les entreprises franciliennes. Après un pic atteint en 2017, les surfaces autorisées d'entrepôts se replient également (- 37,2 % en 2020) et atteignent près de 588 000 m², soit 15,4 % du total régional des locaux autorisés. Par ailleurs, les surfaces de locaux de services publics autorisées (818 000 m²) sont en baisse de 23,6 % en 2020.

En Île-de-France, seules les autorisations de surfaces d'hébergement hôtelier ne diminuent pas en 2020, passant de 260 000 m² en 2019 à 292 000 en 2020, soit dans le même ordre de grandeur des surfaces autorisées dans ce secteur ces cinq dernières années.

► Pour en savoir plus

- Site de la DRIEAT : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Chute des transactions dans l'immobilier neuf francilien

En 2020, les réservations en Île-de-France diminuent plus fortement qu'en France métropolitaine (- 32,5 % contre - 24,1 %) ► **figure 4.** Avec 27 400 ventes de logements neufs, appartements et maisons confondus, la région représente 28 % des transactions nationales. La baisse est aussi marquée pour les ventes d'appartements (96 % des transactions régionales) que pour les ventes de maisons (respectivement - 32,6 % et - 30,3 %) ► **figure 5.**

Malgré la crise sanitaire, le prix moyen au m² des appartements neufs continue d'augmenter en 2020 (+ 2,1 %) et atteint 5 094 euros/m², soit 18 % de plus que la moyenne nationale. Ce différentiel de prix s'est cependant réduit : il était de plus de 31 % en 2000. De même, pour les maisons individuelles, dont le prix moyen progresse de 6,9 % en 2020 pour s'établir à 375 451 euros, l'écart avec la France métropolitaine atteint 29 % contre 40 % en 2000.

L'offre diminue pour la deuxième année consécutive avec 19 000 logements mis en vente, soit une baisse de 39,4 % par rapport à 2019. Avec un nombre de ventes supérieur à l'offre, les logements neufs disponibles en fin d'année reculent également de 18 % pour atteindre 21 000 logements. Ce stock de logements neufs reste toutefois 3,4 fois supérieur à son niveau de 2010.

Quant aux logements anciens, les volumes de ventes reculent de 12 % par rapport à 2019 mais ils restent encore supérieurs de 4 % à la moyenne de ces dix dernières années. Avec près de 160 000 logements anciens vendus en un an en Île-de-France, l'année 2020 retrouve des niveaux similaires à l'année 2016. Les prix sont restés en hausse annuelle, dans la continuité des évolutions passées pour les appartements et à un rythme plus soutenu pour les maisons (respectivement + 6,1 % et + 7 % au 4^e trimestre 2020). ●

Noémie Oswalt (DRIEAT)

► 1. Construction autorisée de logements par département

En %

	Logements en 2020 (nombre)	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014*
Paris	3 000	-1,0	-10,2
Seine-et-Marne	10 200	-19,2	7,3
Yvelines	6 700	-30,4	5,7
Essonne	5 500	-34,4	2,3
Hauts-de-Seine	10 700	-12,8	7,6
Seine-Saint-Denis	13 600	-20,3	6,4
Val-de-Marne	7 600	-33,1	4,0
Val-d'Oise	5 700	-27,6	-0,3
Île-de-France	62 900	-23,4	4,1
France hors Mayotte	386 800	-13,9	3,3

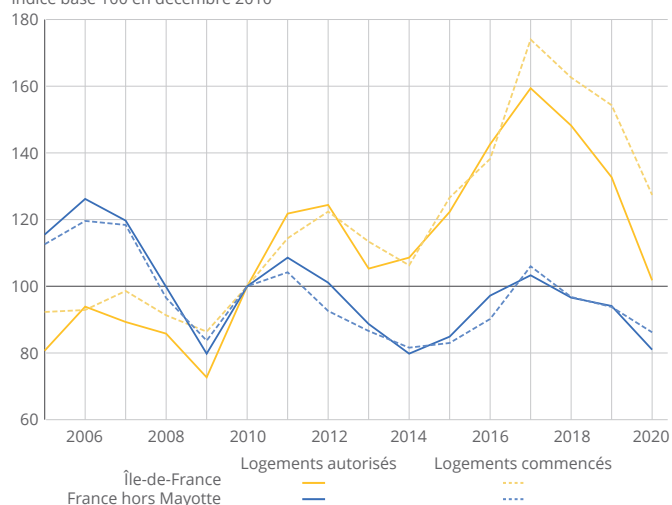
* Taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements, pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Notes : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2021.

► 2. Évolution de la construction de logements

Indice base 100 en décembre 2010



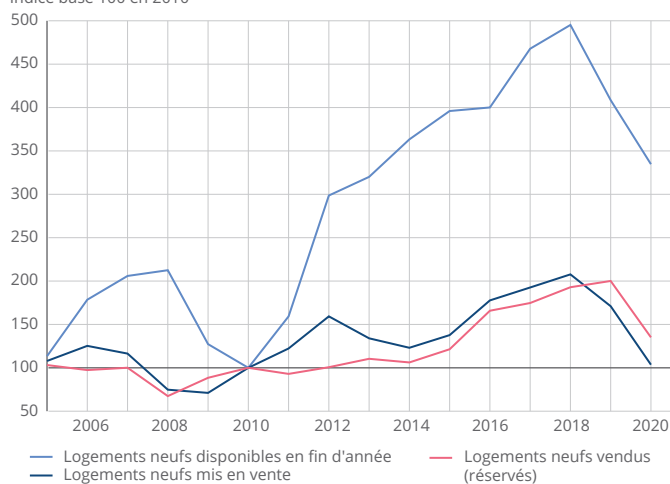
Note : données estimées provisoires arrondies à la centaine en date réelle.

Champ : logements individuels, collectifs et en résidence.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2021.

► 4. Évolution de la commercialisation de logements neufs - Île-de-France

Indice base 100 en 2010



Note : données 2020 redressées pour les logements neufs disponibles et mis en vente.

Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN.

► 3. Construction autorisée de locaux non résidentiels, selon le type

En %

	Île-de-France			France entière	
	Surfaces autorisées en 2020 (milliers de m ²)	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014*	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014*
Artisanat	153	-2,5	8,4	-8,0	5,7
Bureaux	1 151	-28,0	22,8	-25,2	10,3
Commerce	428	-22,5	4,2	-21,2	0,3
Entrepôt	588	-37,2	9,1	-32,9	14,0
Exploitation agricole ou forestière	162	-24,8	22,7	-19,1	-0,2
Hébergement hôtelier	292	12,2	7,9	-21,1	11,4
Industrie	239	-39,1	15,7	-20,7	5,9
Service public ou d'intérêt collectif	818	-23,6	1,6	-22,1	1,8
Ensemble	3 831	-26,1	10,3	-23,3	5,1

* Taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de locaux, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Note : données brutes provisoires en date réelle.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2021.

► 5. Ventes des maisons et des appartements neufs

En %

	Île-de-France			France métropolitaine		
	En 2020 (nombre ou prix en euro)	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014**	En 2020 (nombre ou prix en euro)	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014**
Maisons neuves						
Nombre de ventes*	1 162	-30,3	6,9	6 852	-22,0	4,0
Prix moyen par maison	375 451	6,9	1,8	290 896	4,5	2,0
Appartements neufs						
Nombre de ventes*	26 260	-32,6	13,9	92 663	-24,2	10,1
Prix moyen au m ²	5 094	2,1	1,6	4 322	1,7	2,1

* Réservations avec dépôt d'arrhes.

** Taux d'évolution annuel qu'auraient connu le nombre de ventes ou le prix moyen si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.

Sources : SDES, enquête ECLN.

2020, une année noire pour la fréquentation touristique francilienne

Après de très bons résultats en 2019 et un début d'année 2020 prometteur, l'activité touristique mondiale s'est effondrée en raison de la pandémie de Covid-19. Les mesures restrictives (fermeture des frontières, limitation des déplacements sur le territoire national, fermeture totale ou partielle des restaurants, des bars ou encore des lieux culturels) ont mis un coup d'arrêt au secteur touristique et ont entraîné une chute sans précédent de la fréquentation touristique en Île-de-France.

En Île-de-France, en raison de l'absence des clientèles internationale et d'affaires (représentant respectivement la moitié et le tiers des nuitées dans les hôtels du territoire français en 2019), l'activité touristique a très fortement baissé à partir du mois de mars 2020. Les pertes au cours de l'année 2020 sont considérables : 33 millions de touristes en moins par rapport à 2019 et un manque à gagner de 16 milliards d'euros. En France métropolitaine, même si l'activité hôtelière a diminué de 51,5 % en nombre de nuitées par rapport à 2019, l'économie touristique a mieux résisté, les touristes français ayant plus fortement choisi la province comme destination en 2020 du fait de la quasi-impossibilité de voyager à l'étranger.

L'hôtellerie francilienne plus fortement touchée que le reste de la France

En 2020, la fréquentation hôtelière en Île-de-France est fortement touchée par la crise sanitaire. Avec 22,7 millions de nuitées hôtelières, la baisse y est particulièrement forte : - 67,9 % par rapport à 2019. Si, en temps normal, les nuitées hôtelières de la région constituent près d'un tiers de la fréquentation en France, celles-ci ne représentent qu'un peu plus du cinquième en 2020. La chute est encore plus marquée dans les hôtels classés 4 ou 5 étoiles, dont la fréquentation, amputée des clientèles étrangères et d'affaires, s'est effondrée de 73,7 % ► [figure 1](#).

Les deuxième et quatrième trimestres, qui correspondent aux deux confinements, sont les périodes où les baisses du nombre de nuitées sont les plus fortes ; elles sont comprises, selon les mois, entre 72 % et 97 % par rapport à 2019. Au troisième trimestre, qui correspond au premier déconfinement, les résultats sont légèrement meilleurs avec des baisses mensuelles de nuitées d'environ 70 % par rapport à 2019 ► [figure 2](#). Mais ils restent très en deçà de ceux observés dans l'ensemble du pays (- 34,1 %) : Paris, la Seine-et-Marne et les Hauts-de-Seine

enregistrent alors les plus fortes baisses (entre - 72 % et - 74 %) ► [figure 3](#).

Un recours massif à l'activité partielle

À l'annonce du premier confinement, la quasi-totalité des établissements ont été dans l'obligation de fermer leurs portes. Pour faire face à la situation exceptionnelle, un protocole sanitaire a ensuite été déployé, mais l'activité n'a pas pu reprendre de manière optimale et certains établissements n'ont pas rouvert ou partiellement. En août 2020, 70 % des chambres étaient disponibles en Île-de-France, avec un taux d'occupation de 34 % (contre respectivement 87 % et 60 % en France métropolitaine).

En Île-de-France, la part des établissements du secteur hébergement et restauration concernés par l'activité partielle s'élève en moyenne à 64,2 %, contre 55,6 % au niveau national, entre mars et décembre 2020. Sur cette période, la part des établissements franciliens concernés par l'activité partielle est supérieure à celle des établissements en France, quel que soit le mois de l'année 2020 ► [figure 4](#).

Des chiffres d'affaires en chute libre

En raison de l'absence des clientèles internationale et d'affaires, le chiffre d'affaires de l'hôtellerie francilienne s'est effondré à partir du mois de mars avec des baisses par rapport à 2019 allant de - 64 % à - 92 % selon les mois (entre - 25 % et - 89 % au niveau national). Le deuxième trimestre est la période où la baisse est la plus forte (entre - 88 % et - 92 % par rapport au même trimestre de 2019). La saison estivale reste également très en deçà des résultats de l'année précédente (entre - 71 % et - 80 %).

Le secteur de la restauration a aussi subi de plein fouet cette crise. Le chiffre d'affaires des restaurateurs franciliens a enregistré des baisses s'échelonnant entre - 24 % et - 92 % en 2020 (contre des baisses

► Avertissement

L'enquête mensuelle de fréquentation touristique habituellement conduite par l'Insee a été suspendue en mars compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19. En avril, mai et juin 2020, du fait du premier confinement, les enquêtes de fréquentation touristique ont été réalisées en mode allégé. Ce mode d'enquête a été reconduit en novembre et décembre à la suite du deuxième confinement intervenu fin octobre.

Dans ce cadre, seules les informations portant sur la capacité d'accueil et sur le nombre total de nuitées dans les hôtels ont été collectées. Les questions sur le pays de provenance de la clientèle (résidente *versus* non résidente) et le motif de séjour (de loisir *versus* professionnel) ne sont plus posées.

comprises entre - 6 % et - 90 % au niveau national). La saison estivale a permis une nette reprise pour ce secteur puisque son chiffre d'affaires n'a diminué que d'environ 26 % par rapport à l'été 2019.

En revanche, la dégradation de la situation sanitaire au dernier trimestre 2020 a entraîné des baisses de chiffres d'affaires allant jusqu'à - 86 % pour l'hôtellerie et - 73 % pour la restauration ► [figure 5](#).

Porte close des sites touristiques

Les musées et monuments ont été durement frappés par la crise sanitaire avec au total une fermeture *a minima* de 140 jours au cours de l'année 2020. À de rares exceptions près, les musées et monuments parisiens, dont une part importante de la clientèle est internationale, ont vu leur fréquentation plonger fortement, de plus de 70 % par rapport à 2019 pour certains (dont le musée du Louvre, site le plus visité en 2019). Dans le reste de l'Île-de-France, la fréquentation des musées et monuments affiche un bilan moins négatif avec des baisses qui dépassent rarement les 65 %, grâce à la clientèle de proximité ; les parcs animaliers s'en sortent le mieux. ●

Mathieu Belliard (CRT Paris Île-de-France)

► 1. Nombre de nuitées dans les hôtels selon la catégorie

	Nombre de nuitées en 2020 (en milliers)		Évolution 2020/2019 (en %)	
	Île-de-France	France métropolitaine	Île-de-France	France métropolitaine
1-2 étoiles	4 165	25 460	-62,7	-46,3
3 étoiles	8 360	40 192	-66,1	-50,2
4-5 étoiles	7 040	24 095	-73,7	-59,1
Non classés	3 154	14 437	-61,4	-47,7
Total	22 718	104 184	-67,9	-51,5

Note : données définitives.

Source : Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

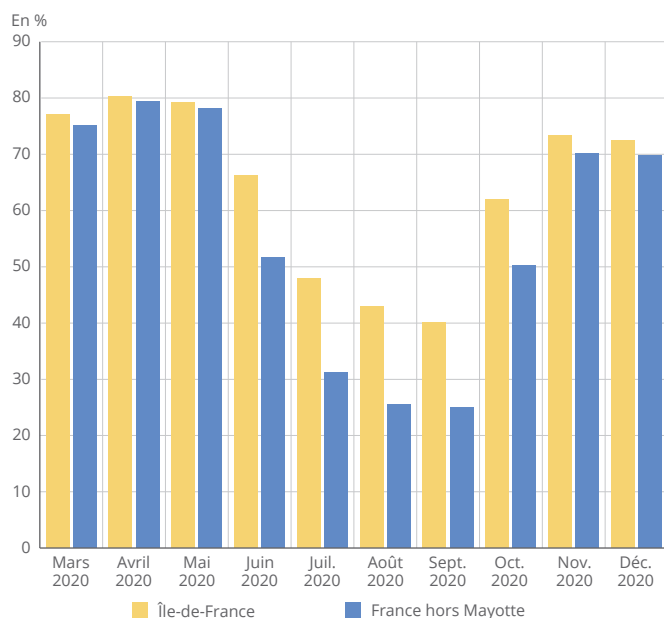
► 3. Nombre de nuitées dans les hôtels par département en juillet, août et septembre (3^e trimestre)

	Nombre de nuitées dans les hôtels en juillet, août et septembre (T3)			Part de nuitées effectuées en juillet, août et septembre (T3) par une clientèle non résidente
	2020 T3 (milliers)	Évolution 2020 T3/2019 T3	Évolution annuelle moyenne 2019 T3/2014 T3*	
Paris	2 727	-73,8	0,6	35,6
Seine-et-Marne	708	-72,9	0,5	24,5
Yvelines	372	-44,4	-0,7	11,6
Essonne	292	-43,4	-2,3	12,0
Hauts-de-Seine	453	-72,2	1,5	15,2
Seine-Saint-Denis	473	-65,7	2,6	14,0
Val-de-Marne	349	-61,1	1,6	11,4
Val-d'Oise	412	-62,9	1,5	12,9
Île-de-France	5 785	-69,9	0,8	25,1
France entière	45 960	-34,1	1,1	16,4

* Taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même lors des troisièmes trimestres de chaque année de la période considérée.

Source : Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► 4. Part des établissements du secteur hébergement-restauration concernés par l'activité partielle



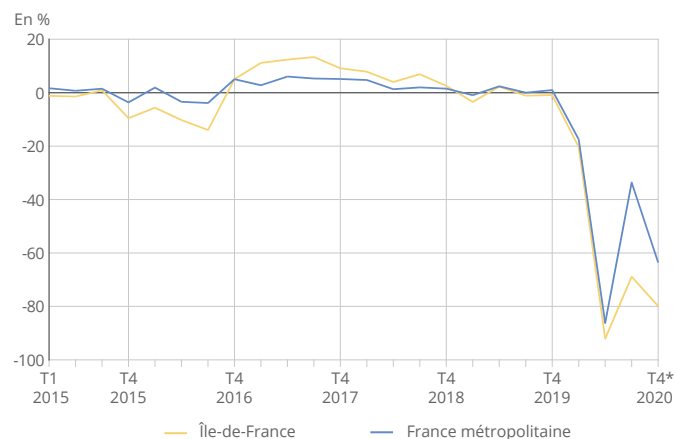
Avertissement : données arrêtées au 8 mars 2021.

Source : DSN.

► Pour en savoir plus

- « Bilan de l'activité touristique de l'année 2020 », CRT Paris Île-de-France, 2021.
- « Repères de l'activité touristique à Paris Île-de-France », CRT Paris Île-de-France, 2020.

► 2. Évolution de la fréquentation dans les hôtels



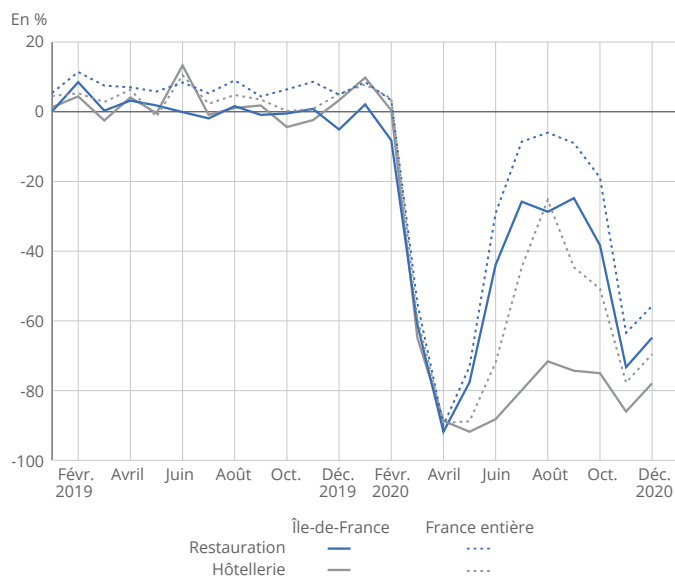
Note : évolution du nombre de nuitées du trimestre de l'année n par rapport au trimestre de l'année n-1.

* Les données du 4^e trimestre 2020 sont provisoires.

Avertissement : révision des séries concernant les hôtels à partir du 1^{er} janvier 2019. À partir du 1^{er} janvier 2019, les données des hôtels non répondants sont imputées au moyen d'une nouvelle méthode, en fonction de leurs caractéristiques. Cette nouvelle méthode d'imputation de la non-réponse tend à revoir légèrement à la baisse le nombre total de nuitées (-0,9 % au quatrième trimestre 2018) mais n'a pas d'impact sur les évolutions trimestrielles.

Source : Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► 5. Évolution du chiffre d'affaires par rapport au même mois de l'année précédente



Avertissement : au niveau régional, les évolutions pour les campings ne sont disponibles que pour le cumul sur 12 mois. Elles ne sont pas disponibles au niveau départemental. Ceci pour des raisons de fragilité des données lorsque l'on descend à un niveau géographique plus fin.

Champ : au niveau régional, unités légales monorégionales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas bougé durant cette période ; au niveau national le champ est celui des unités légales déclarant leur TVA mensuellement et la couverture géographique porte sur la France entière, à l'exception de la Guyane et de Mayotte où les unités légales ne sont pas assujetties à la TVA.

Source : DGFIP, Insee.

Une chute brutale du transport de passagers en 2020

En 2020, la crise sanitaire et économique liée à la pandémie de Covid-19 a provoqué une forte baisse de l'activité du transport de voyageurs. Le transport aérien a été le plus touché, en particulier en Île-de-France, région où le poids du trafic vers et depuis l'étranger est très élevé. La baisse impacte également les transports en commun, du fait des confinements, du télétravail, ainsi que de la forte baisse de l'activité touristique. Les immatriculations de véhicules neufs reculent elles aussi de manière inédite, mais moins fortement en Île-de-France qu'en France.

En France, en 2020, le trafic aérien est particulièrement impacté par la crise sanitaire (- 67,8 % de passagers par rapport à 2019), alors qu'entre 2014 et 2019, il avait connu une augmentation annuelle moyenne de 4,1 %. La baisse est plus marquée pour les lignes internationales (- 72,6 %) que pour les lignes nationales (- 55,7 %).

En Île-de-France aussi, le trafic aérien baisse de près de 70 % par rapport à 2019 (69,4 %, soit 74,8 millions de passagers en moins), rompant avec une croissance de 3,1 % par an en moyenne sur la période 2014-2019 ► **figure 1**. Avec plus de 33 millions de passagers, la région représente presque la moitié des passagers de France et 80 % des passagers internationaux. Ce sont les lignes internationales qui sont le plus touchées par la crise, en raison des mesures de restriction aux frontières, avec - 71,3 % de fréquentation, alors que ce segment n'avait de cesse de progresser depuis 2014 ► **figure 2**. Cette baisse représente près de 90 % de l'évolution du trafic aérien de la région. Le trafic aérien national chute quant à lui moins fortement (- 58,3 %). Le trafic sur les lignes à bas coût est particulièrement pénalisé (- 72,8 %), ce qui met un coup d'arrêt au dynamisme observé au cours des cinq dernières années (+ 9,1 % en moyenne annuelle).

Le transport collectif urbain en baisse de 43 % en 2020

En 2020, le transport collectif urbain de passagers est lui aussi touché par les conséquences de la crise. La faible fréquentation des transports parisiens est liée aux mesures prises pour freiner la propagation de l'épidémie : pendant les périodes de confinement,

les personnes circulaient moins et l'offre de transport a été réduite. Hors périodes de confinement, le nombre de télétravailleurs a fortement augmenté par rapport à 2019. La chute de l'activité touristique a, elle aussi, contribué à la réduction du nombre potentiel de voyageurs. La RATP enregistre 1,9 milliard de voyages, soit une baisse de 42,8 % par rapport à l'année précédente ► **figure 3**. Le réseau ferré est le plus touché, - 49,7 % de voyages pour le métro et - 47,0 % pour le RER. Le trafic sur le réseau de bus RATP chute de près d'un tiers. La SNCF enregistre, quant à elle, 503 millions de voyages sur le réseau francilien, soit une baisse de 45,3 % par rapport à 2019 (416 millions de voyages en moins).

Les immatriculations de véhicules neufs freinées par la crise

En 2020, le nombre de nouvelles immatriculations, tous véhicules confondus, est de 2,1 millions en France et de 385 000 en Île-de-France, soit une baisse respective de 23,1 % et de 21,0 % ► **figure 4**.

Pour les véhicules particuliers, la diminution des immatriculations est

► Avertissement

Les données sur le Transport Routier de Marchandises relatives à l'année 2020 produites par le Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de ce bilan économique.

moins forte en Île-de-France (- 20,8 %) qu'en France (- 24,8 %). Dans la région, le plus fort recul concerne les immatriculations de véhicules industriels : - 26,0 % entre 2019 et 2020.

La baisse des immatriculations est moins marquée pour les Yvelines (- 13,9 % pour l'ensemble des véhicules) en raison d'un moindre recul pour les véhicules particuliers. Avec 67 000 véhicules immatriculés en 2020, ce département devient ainsi le premier département francilien en termes d'immatriculations de véhicules particuliers, devant les Hauts-de-Seine. Dans les autres départements, la baisse des immatriculations totales varie de 20,5 % à 23,5 %.

Nicolas Caderon (Insee)

► L'utilisation des transports franciliens au temps de la Covid-19

Île-de-France Mobilités a lancé en septembre 2020 une enquête Mobilité Covid sur le modèle d'une enquête ménages simplifiée, dont les modalités de réalisation et le questionnaire garantissent la comparabilité des résultats avec l'Enquête Globale Transport (EGT 2018). Cette enquête vise notamment à observer de manière détaillée la mobilité des Franciliens pendant la crise sanitaire. Lors du deuxième confinement (novembre et décembre), les Franciliens sont plus nombreux à rester chez eux (18 %, contre 11 % en septembre et octobre 2020). Les déplacements en voiture baissent ainsi que ceux en transports collectifs.

Source : Omnil.

► 1. Passagers des aéroports

En %

	Île-de-France			France entière	
	Passagers 2020 (nombre)	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014*	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014*
Lignes nationales	6 741 005	-58,3	0,2	-55,7	2,4
Lignes internationales	26 302 212	-71,3	3,7	-72,6	4,8
Transit	11 357	-67,6	-12,0	-68,1	-3,9
Total	33 054 574	-69,4	3,1	-67,8	4,1
Dont lignes à bas coût (low cost)	6 549 190	-72,8	9,1	-69,8	10,3
Part des lignes à bas coût (low cost) (en %)	19,8	///	///	///	///

Note : données brutes.

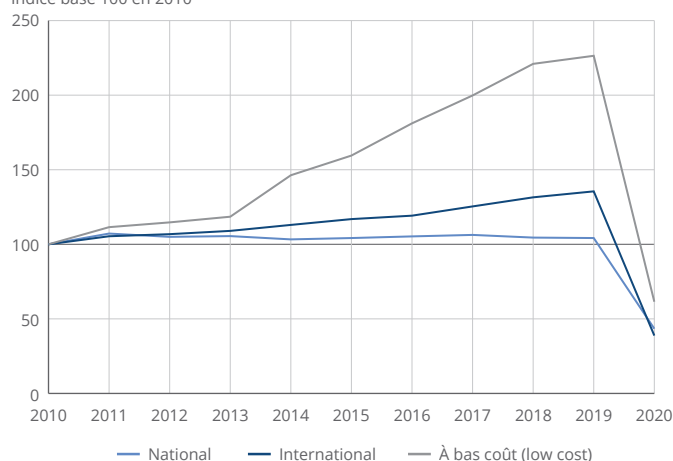
* Taux d'évolution annuel qu'aurait connu le trafic passager si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

/// : absence de donnée due à la nature des choses.

Source : Union des aéroports français.

► 2. Évolution du nombre de passagers des aéroports - Île-de-France

Indice base 100 en 2010



Source : Union des aéroports français.

► 3. Nombre de voyages dans les transports collectifs franciliens

En millions

	2019	2020	Évolution 2020/2019 (en %)
RATP	3 298	1 885	-42,8
Dont Métro	1 498	753	-49,7
RER	497	264	-47,0
Bus Paris	291	198	-32,0
Bus banlieue	681	458	-32,7
Tramways (T4 et T11E SNCF exclus)	331	212	-35,8
SNCF*	919	503	-45,3
Ensemble**	4 217	2 388	-43,4

* Trains, RER, T4 et T11E inclus.

** Hors bus grande couronne - non disponible.

Sources : SNCF, RATP et Optile.

► 4. Immatriculations de véhicules neufs

	Véhicules particuliers		Véhicules utilitaires légers ¹		Véhicules industriels à moteur ²		Ensemble immatriculations ³	
	2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (en %)	2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (en %)	2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (en %)	2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (en %)
Paris	42 475	-23,8	9 622	-25,6	344	-12,5	53 026	-23,5
Seine-et-Marne	33 323	-22,0	6 858	-11,6	667	-25,0	41 015	-20,5
Yvelines	67 371	-12,0	7 226	-27,1	518	-31,8	75 242	-13,9
Essonne	29 644	-22,0	6 400	-26,1	750	-40,3	36 979	-23,1
Hauts-de-Seine	66 405	-23,6	16 018	-22,0	575	-22,1	83 702	-23,2
Seine-Saint-Denis	21 756	-24,1	12 448	-22,3	1 285	-23,5	35 509	-23,5
Val-de-Marne	24 590	-22,7	5 801	-17,8	404	-23,9	30 813	-21,9
Val-d'Oise	22 994	-21,5	5 103	-17,2	581	-13,7	28 783	-20,6
Île-de-France	308 558	-20,8	69 476	-22,0	5 124	-26,0	385 069	-21,0
France entière	1 684 697	-24,8	410 020	-15,6	43 877	-23,2	2 144 937	-23,1

Note : données brutes.

¹ : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés ≤ 3,5 t de PTAC.

² : camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

³ : y compris immatriculations de transports en commun.

Source : SDES, Rsvero.

► Pour en savoir plus

- Site du service statistique du ministère de la Transition écologique et solidaire : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>
- Site d'Île-de-France Mobilités : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/>
- Site de l'Union des aéroports de Paris : <https://www.parisaeroport.fr/>

Définitions

Activité partielle (chômage partiel)

L'activité partielle est un dispositif permettant à un employeur confronté à des difficultés conjoncturelles de réduire ou de suspendre temporairement l'activité de ses salariés pour maintenir leur emploi, tout en assurant une indemnisation pour compenser tout ou partie de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable à une réduction de l'horaire de travail en deçà de la partie légale de travail ou à une fermeture de tout ou partie de l'établissement.

Arrivées

Nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans un même hôtel.

Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Chiffre d'affaires dans l'hôtellerie ou la restauration

Le chiffre d'affaires représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une unité statistique (entreprise, unité légale) avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes. Chaque mois, les unités légales des entreprises remplissent des formulaires pour le paiement de la TVA. Seules sont retenues les unités légales mono-régionales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas bougé durant cette période et correspond à l'hôtellerie ou la restauration.

Chômeur (BIT)

Un chômeur au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus :

- sans emploi durant une semaine donnée ;
- disponible pour travailler dans les deux semaines ;

- qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en établissement de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. Le contrat d'apprentissage peut être à durée déterminée ou indéterminée en incluant une période d'apprentissage. La durée de formation en CFA ou en établissement de formation varie selon les qualifications préparées mais elle doit représenter au minimum 25 % de la durée totale du contrat ou de la période d'apprentissage.

La durée du contrat varie de 6 mois à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée, et peut être étendue à 4 ans si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé ou s'il est inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau.

Tout jeune âgé de 16 à 29 ans révolus peut entrer en apprentissage, ainsi que les jeunes de 15 ans s'ils ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire. Pour les moins de 26 ans, la rémunération minimale est comprise entre 25 et 78 % du Smic ou du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux). Elle varie selon l'âge de l'apprenti et l'année d'exécution du contrat. Les plus de 26 ans sont rémunérés, au minimum, au niveau du Smic ou du minimum conventionnel (le plus élevé des deux). Les apprentis sont totalement ou partiellement exonérés de cotisations salariales, selon que leur rémunération est inférieure ou égale à 79 % du Smic. Tout employeur, du secteur privé ou public, y compris les associations, peut embaucher un apprenti s'il déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage : le suivi, obligatoire, par un maître d'apprentissage, notamment.

L'employeur est totalement ou partiellement exonéré de cotisations sociales sur le salaire des apprentis, selon les caractéristiques de l'entreprise. Pour les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2019, l'employeur perçoit différentes aides pour l'embauche d'un apprenti, sous forme de prime forfaitaire ou de crédit d'impôt, selon la taille de l'entreprise, l'âge de l'apprenti et le niveau de formation préparé. Pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2019, une aide unique à l'apprentissage est versée aux employeurs du secteur privé de moins de 250 salariés pour l'emploi d'un apprenti préparant un niveau de formation inférieur ou égal au baccalauréat. Cette aide est égale à 4 125 euros la première année du contrat, 2 000 euros la 2^e année et 1 200 euros la 3^e année. Par ailleurs, dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », une aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis a été mise en place pour les contrats signés à partir du 1^{er} juillet 2020. Sont éligibles l'ensemble des employeurs du secteur privé de moins de 250 salariés, ainsi que les employeurs du secteur privé de plus de 250 salariés s'engageant à atteindre un certain quota d'alternants dans leurs effectifs au 31 décembre 2021. L'aide exceptionnelle porte sur la première année de contrat uniquement : 5 000 euros pour

l'année si l'apprenti est mineur, 8 000 euros s'il est majeur. Pour les contrats qui étaient éligibles à l'aide unique, l'aide exceptionnelle s'y substitue (pour la première année de contrat uniquement).

Contrat d'insertion dans la vie sociale / CIVIS

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dans son volet « accompagnement vers l'emploi », a été mis en œuvre en 2005. Il s'adressait aux jeunes de 16 à 25 ans faiblement qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il avait pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat était conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Sa durée était d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans pouvaient bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne percevaient ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation. Ce dispositif a été supprimé au 1^{er} janvier 2017 pour faire place au PACEA.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ainsi qu'aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH) ou d'un contrat unique d'insertion (CUI). Il s'agit d'un contrat de travail du secteur privé, en alternance, à durée déterminée ou indéterminée et incluant une période de professionnalisation.

Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation. La formation se situe au début du contrat à durée indéterminée, et, dans le cas d'un contrat à durée limitée, elle court sur toute la durée du contrat. La durée de l'action de professionnalisation est en principe comprise entre 6 et 12 mois, mais peut être portée à 24 mois ou 36 mois, respectivement par accord collectif de branche ou selon les caractéristiques du salarié. La durée de formation est d'au moins 15 % de la durée de l'action de professionnalisation sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic (entre 55 % et 80 %) selon leur âge et leur niveau de formation ; les autres salariés perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel.

Une aide forfaitaire à l'employeur (AFE) et une aide forfaitaire de pôle emploi peuvent être accordées aux entreprises sous certaines conditions lorsqu'elles emploient en contrat de professionnalisation.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les exonérations des cotisations patronales spécifiques pour les employeurs ayant conclu un contrat avec un demandeur d'emploi âgé d'au moins 45 ans ou entre un jeune de 16 à 25 ans et un groupement d'employeurs ont été supprimés. Les employeurs qui bénéficiaient de ces exonérations sont éligibles à la réduction générale de cotisation sociale employeur qui a été renforcée. Par ailleurs, dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution », une aide exceptionnelle aux employeurs a été mise en place pour les contrats de professionnalisation des personnes de moins de 30 ans signés à partir du 1^{er} juillet 2020. Elle s'adresse aux entreprises de moins de 250 salariés ainsi qu'aux entreprises de 250 salariés et plus s'engageant selon des modalités définies par décret, à atteindre un seuil de contrats en alternance ou favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif au 31 décembre 2021. Cette aide

exceptionnelle concerne la première année d'exécution du contrat et s'élève à 5 000 euros pour les moins de 18 ans et à 8 000 pour les bénéficiaires majeurs.

Contrat unique d'insertion / CUI

Le contrat unique d'insertion, qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, se décline en deux volets :

- 1 - le CUI - Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales. À partir de 2018, il était autorisé uniquement dans les départements d'outre-mer (DOM) ou pour les contrats exclusivement financés par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM). En lien avec le plan « 1 jeune, 1 solution », ces contrats sont désormais élargis à l'ensemble du territoire lorsqu'ils sont au profit du public jeune. Les CIE Jeunes s'adressent aux publics âgés de moins de 26 ans, à l'exception des bénéficiaires en situation de handicap, pour lesquels la limite d'âge est portée à moins de 31 ans.
- 2 - le CUI - Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales. En 2018, les CUI-CAE ont été remplacés par les Parcours emploi compétences (PEC).

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière). Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du Répertoire des entreprises et des établissements (REE), issu de Sirene. Les créations d'entreprises correspondent aux unités légales du répertoire Sirene qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation mais reprise de l'ancien numéro Siren, en général pour un entrepreneur individuel) ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- la reprise par une unité légale nouvellement immatriculée de tout ou partie des activités et facteurs de production d'une autre unité légale, lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du repreneur.

On considère qu'il n'y a pas continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques

de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (voir cette dernière définition).

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demande d'indemnisation pour activité partielle

Le dispositif de l'activité partielle (ou chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. L'activité partielle fait l'objet de demandes d'autorisation préalables (DAP) déposées par les établissements souhaitant recourir à l'activité partielle en raison de la crise sanitaire, ainsi que les demandes d'indemnisation (DI). Lors de la phase d'indemnisation, il est possible que le nombre d'heures effectivement consommé soit inférieur à celui qui avait été demandé. En complément des données administratives (DAP et DI), les réponses des entreprises à l'enquête mensuelle Acemo-Covid-19 sont mobilisées. Elles permettent d'estimer le nombre de salariés qui ont été effectivement placés en activité partielle chaque mois, et d'anticiper ainsi les demandes d'indemnisations qui vont arriver, les entreprises disposant, pour un mois donné, d'un délai d'un an pour faire leur demande. L'ensemble des données présentées sur l'activité partielle sont susceptibles d'être révisées.

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus.

Demandeurs d'emploi de très longue durée / DETLD

Les demandeurs d'emploi de très longue durée (DETLD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus.

Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés.

Emplois francs

Expérimenté à partir du 1^{er} avril 2018 puis généralisé à la France entière au 1^{er} janvier 2020, le dispositif d'emploi franc

est un dispositif qui permet à un employeur de bénéficier d'une aide lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Le dispositif est valable jusqu'au 31 décembre 2021. Le montant de l'aide est de 5 000 € par an pour un CDI et de 2 500 € par an pour un CDD d'au moins 6 mois, proratisé au temps de travail effectué.

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » le dispositif est renforcé temporairement pour les jeunes de moins de 26 ans à partir du 15 octobre 2020. L'aide passe ainsi à 7 000 € la première année, puis 5 000 € les années suivantes, dans la limite de trois ans, pour un recrutement en CDI ; 5 500 € la première année, puis 2 500 € l'année suivante, dans la limite de deux ans, pour un recrutement en CDD d'au moins six mois.

Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Enquête de fréquentation touristique

L'enquête mensuelle de fréquentation touristique habituellement conduite par l'Insee a été suspendue en mars compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19. En avril, mai et juin 2020, du fait du premier confinement, les enquêtes de fréquentation touristique ont été réalisées en mode allégé. Ce mode d'enquête a été reconduit en novembre et décembre à la suite du deuxième confinement intervenu fin octobre.

Dans ce cadre, seules les informations portant sur la capacité d'accueil et sur le nombre total de nuitées dans les hôtels ont été collectées. Les questions sur le pays de provenance de la clientèle (résidente versus non-résidente) et le motif de séjour (de loisir versus professionnel) ne sont plus posées.

L'alternance d'enquêtes normales et d'enquêtes allégées a, de fait, généré des ruptures de séries dans les données habituellement collectées et diffusées.

Entreprise

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Estimations d'emploi localisé

À partir de la validité 2007, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisé), basé sur la mobilisation de sources issues de données administratives.

Pour les salariés, il s'agit principalement de données issues des déclarations sociales réalisées par les employeurs et des données du fichier de paye des agents de l'État.

Pour les non-salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non-salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (Acos) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf).

Le dispositif Estel réalise une synthèse de sources issues de données administratives. S'appuyant sur des données individuelles, il permet de corriger la multiactivité. Estel mesure l'emploi sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

Le passage à Estel assure la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui du département croisé avec le niveau A38 de la NAF rév. 2 et de la zone d'emploi croisée avec le niveau A5 de la NAF rév. 2). Par ailleurs, le dispositif Estel permet la double localisation de l'emploi (au lieu de résidence et au lieu de travail) et regroupe des informations sur le sexe et l'âge des travailleurs salariés et non salariés.

Établissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

Heures rémunérées

Le volume d'heures rémunérées correspond à la durée pour laquelle le salarié est rémunéré sur une période. Cela inclut notamment les heures supplémentaires mais aussi les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération, comme les congés payés, les jours fériés ou les jours attribués au titre de la réduction du temps de travail. Ce volume d'heures rémunérées est une composante importante de l'activité économique, même s'il ne la mesure pas directement : d'une part, certaines absences sont considérées comme du travail rémunéré et d'autre part, la rémunération des salariés ne reflète pas toujours les fluctuations de leur productivité.

Immatriculations de véhicules neufs

Les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Les immatriculations provisoires de véhicules neufs (plaques commençant par WW) ne sont pas comptabilisées.

Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire).

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Ipampa

L'indice des prix d'achat des moyens de production agricole permet de suivre l'évolution des prix des services et des biens utilisés par les agriculteurs pour leur exploitation agricole. Il inclut les engrais, les amendements pour améliorer les propriétés des sols, les produits phytosanitaires, les semences, le matériel et les équipements, le carburant, les aliments pour animaux, les médicaments et services vétérinaires, etc.

Ippap

L'indice des prix des produits agricoles à la production mesure l'évolution des prix des produits vendus par les agriculteurs. Cet indice est élaboré à partir de l'observation des prix de marché.

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui a été autorisé dans un permis de construire ou dans une non-opposition à une déclaration préalable.

Logement collectif

Les logements collectifs (appartements) font partie d'un bâtiment dans lequel sont superposés plus de deux logements distincts et dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Logement commencé

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage). Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole (i.e. creusement du sol pour permettre la construction) ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées.

Logement individuel

Un logement individuel est un logement dans une maison individuelle. Une maison individuelle peut comporter deux logements individuels s'ils ont été construits par le même maître d'ouvrage d'après le code de la construction et de l'habitation.

Micro-entrepreneur

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi notamment :

- du régime fiscal de la micro-entreprise ;
- du régime micro-social ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA.

Le régime peut concerner des activités commerciales, artisanales ou libérales, à titre principal ou complémentaire.

Sont exclus du régime :

- les activités rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA) ;
- les professions libérales réglementées ne relevant pas de la caisse de retraite de la Cipav (professions juridiques et judiciaires, professions de santé, experts comptables, agents généraux d'assurance...);
- les activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...);
- les activités artistiques relevant de la Maison des artistes ou de l'association Agessa ;
- les activités de dirigeant majoritaire d'une entreprise ;
- le cumul avec une activité de travailleur indépendant non salarié déjà immatriculé et relevant de la Sécurité sociale des indépendants.

Le régime de l'auto-entrepreneur a été initialement créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) n° 2008-776 du 4 août 2008 et est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

La loi Pinel du 18 juin 2014 l'a transformé en régime du micro-entrepreneur à partir du 19 décembre 2014. Elle lui a imposé de nouvelles obligations comme l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans. Elle a également mis fin à l'exonération de la taxe pour frais de chambre consulaire et exigé le paiement de la cotisation foncière des entreprises dès la deuxième année d'activité et non plus à partir de la quatrième année. Elle a aussi prévu la fusion du régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social à partir du 1^{er} janvier 2016.

Ainsi, depuis cette date, les entrepreneurs individuels relevant du régime fiscal de la micro-entreprise sont automatiquement soumis au régime micro-social.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les seuils de chiffre d'affaires permettant l'accès au régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social ont été doublés. Ils s'appliquent désormais aux entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année civile précédente ou de l'avant-dernière année n'excède pas :

- 170 000 euros pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;
- 70 000 euros pour une activité de services.

Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes. La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nomenclature agrégée - NA, 2008

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1^{er} janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;
- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Non-résident (au sens du tourisme)

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France.

Nuitées

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Créé en août 2016, le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie. Le montant mensuel de l'allocation ne peut pas excéder le montant mensuel du revenu de solidarité active (RSA) hors forfait logement. Au 1^{er} avril 2018, cela correspond à un montant de 484,82 €.

Parcours emploi compétences (PEC)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences. Ceux-ci sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail.

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. L'objectif de durée d'un parcours est de 11 mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois.

Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, est modulé selon le type de public et de PEC considérés (PEC « tout public », PEC QPV-ZRR, PEC Jeunes).

Pôle emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

Population active (BIT)

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs ; ces deux concepts étant entendus selon les définitions du Bureau International du Travail (BIT).

Population active occupée (BIT)

La population active occupée « au sens du BIT » comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence), qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs

ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie, etc. Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie de la population active occupée.

Résident (au sens du tourisme)

Personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.

Séjour

Les voyages se décomposent en « séjours » définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe. La durée des séjours est comptabilisée en nuitées.

Services rendus aux entreprises

Les services rendus aux entreprises regroupent globalement les activités scientifiques et techniques, les services administratifs et de soutien.

Les activités scientifiques et techniques requièrent un niveau de formation élevé et apportent aux utilisateurs des connaissances et compétences spécialisées, contrairement aux services administratifs et de soutien, qui n'ont pas pour objectif premier le transfert de connaissances spécialisées.

Remarque : l'Insee classant les services marchands en fonction de leur utilisateur principal, les services juridiques, les activités de contrôle, de location sont des services aux entreprises, même lorsqu'ils sont partiellement consommés par les particuliers. Ils sont détaillés dans la nomenclature d'activité française (NAF rév. 2).

Services rendus aux particuliers

Les services aux particuliers se caractérisent par la mise à disposition d'une prestation technique ou intellectuelle principalement à destination des particuliers (ou ménages), même si certains d'entre eux concernent également les entreprises.

Remarque : l'Insee classant les services marchands en fonction de leur utilisateur principal, la blanchisserie ou la réparation sont des services aux particuliers, même lorsqu'ils sont partiellement consommés par les entreprises.

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de la réforme du droit des sols en octobre 2007.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la

même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Taux d'ouverture

Rapport entre le nombre d'hôtels ouverts au moins un jour le mois de l'enquête et le nombre d'hôtels du parc.

Tourisme

Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

Transactions par cartes bancaires

Les montants des transactions par carte bancaire en face-à-face proviennent de Cartes Bancaires CB. Elles sont anonymisées et agrégées à l'échelle départementale. Elles concernent tout détenteur de carte bancaire CB sur le territoire français, ce qui, outre les ménages, peut couvrir aussi des entreprises. Elles couvrent l'essentiel des transactions bancaires, avec et sans contact, à l'exception des transactions en vente à distance (internet). Elles permettent de suivre une partie de la consommation des ménages. Les transactions réalisées par d'autres moyens de paiement (espèces, chèque, ticket restaurant, etc.) ne sont pas suivies.

Transport de voyageurs

Le transport de voyageurs comprend tout mouvement de voyageurs à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, maritime, aérien... Il se mesure en voyageurs-kilomètres ou, sur un trajet donné, en nombre de voyageurs.

Valorisation de la production agricole

La production de la branche agriculture est valorisée au prix de base. Le prix de base est égal au prix de marché auquel vend le producteur, auquel s'ajoutent les subventions qu'il perçoit sur les produits, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse. Pour la campagne agricole millésimée 2020, le cycle de commercialisation se déroule de juillet 2020 à juin 2021.

Bilan économique 2020

L'économie francilienne davantage pénalisée par la crise sanitaire qu'au niveau national

Insee Conjoncture Île-de-France n° 34

Juillet 2021

Après une année 2019 florissante pour l'économie francilienne, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 porte un coup d'arrêt à cette dynamique. L'activité a été réduite d'environ 30 % et la consommation de biens et services par les ménages franciliens a diminué de plus de 60 % au plus fort du confinement. La quasi-absence des touristes étrangers, très nombreux habituellement (50 % de la clientèle hôtelière), a eu de fortes répercussions, en particulier dans l'hébergement et la restauration.

Les conséquences de cette crise sanitaire sur l'emploi et le chômage sont importantes : dès l'issue du premier confinement, et jusqu'à la fin de l'année, le chômage partiel a été plus fréquent en Île-de-France qu'en France. Plus de 100 000 emplois ont été détruits en 2020. Le nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) fin 2020 atteint 1 059 000 personnes en Île-de-France, soit 8,6 % de plus que fin 2019, évolution plus forte que pour l'ensemble de la France.

De nombreuses mesures gouvernementales ont été prises pour préserver l'emploi, soutenir les entreprises et maintenir le pouvoir d'achat des consommateurs tout au long de l'année 2020. La plupart de ces mesures ont été maintenues début 2021. Dans ce contexte, l'année 2020 constitue le point de départ de la crise sanitaire dont les effets se poursuivront vraisemblablement en 2021, voire au-delà.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur

www.insee.fr



ISSN 2416 - 8637
© Insee Île-de-France